

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2016

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 23, alinéa 5, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Université de Genève pour l'année 2015;
vu la décision du rectorat de l'Université de Genève du 21 mars 2016,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés de l'Université de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers consolidés 2015 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 21 mars 2016 ».

Les états financiers de l'Université de Genève pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 516 376 903 F contre 522 302 410 F en 2014;

A l'actif, les variations principales proviennent de la diminution des liquidités et de la présence d'un nouveau poste intitulé immeuble d'exploitation. Il correspond à l'acquisition d'un bâtiment au boulevard Carl-Vogt.

Au passif, il est constaté une diminution du fonds d'innovation et de développement en raison de son utilisation annuelle, compensée que très partiellement par une attribution modeste provenant de la part du résultat revenant à l'Université.

- le résultat d'exploitation se monte à - 11 115 896 F contre 5 344 555 F en 2014;

Il se compose d'un résultat déficitaire de 12 767 156 F au niveau des fonds provenant de l'extérieur, soit les fonds institutionnels principalement dédiés à la recherche, et d'un résultat excédentaire de 1 651 261 F (déduction faite de la rétrocession de 25% à l'Etat de Genève) sur les fonds provenant de l'Etat, soit principalement des collectivités publiques (Etat de Genève, Confédération et autres cantons).

- le résultat net présente une perte de 7 181 611 F contre un bénéfice de 22 465 558 F en 2014;

Le résultat net est amélioré par rapport au résultat d'exploitation grâce à l'apport du résultat financier positif de 3 934 284 F issu de gains réalisés sur le portefeuille de titre de 2 705 709 F et de gains réalisés sur les immeubles de placement de 449 467 F, auxquels s'ajoutent les gains latents

sur les immeubles de placement de 3 870 000 F réduit par les pertes latentes sur le portefeuille de titre de 2 402 007 F.

- la part de subvention non dépensées revenant à l'Etat s'élève à 550 420 F; Conformément à la convention d'objectifs entre l'Etat de Genève et l'Université pour les années 2012 à 2015 ratifiée par la loi 11023, le résultat comptable du fonds Etat est réparti comme suit :
 - Une dette reflétant la part restituable à l'Etat est constitué dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part s'élève à 25% du résultat annuel.
 - Le solde du résultat annuel est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties de la même façon. A l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » est restitué à l'Etat. Cette restitution s'élève à 5 681 000 F.

- la variation nette des liquidités est de – 34 096 458 F;
La diminution des liquidités provient principalement des opérations liées l'achat du bâtiment au boulevard Carl-Vogt dédié à l'enseignement et à la recherche.
- le total des fonds propres est de 302 938 449 F en diminution consécutive au déficit net constaté en 2015. La majorité des fonds propres sont affectés avec des chartes ou une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

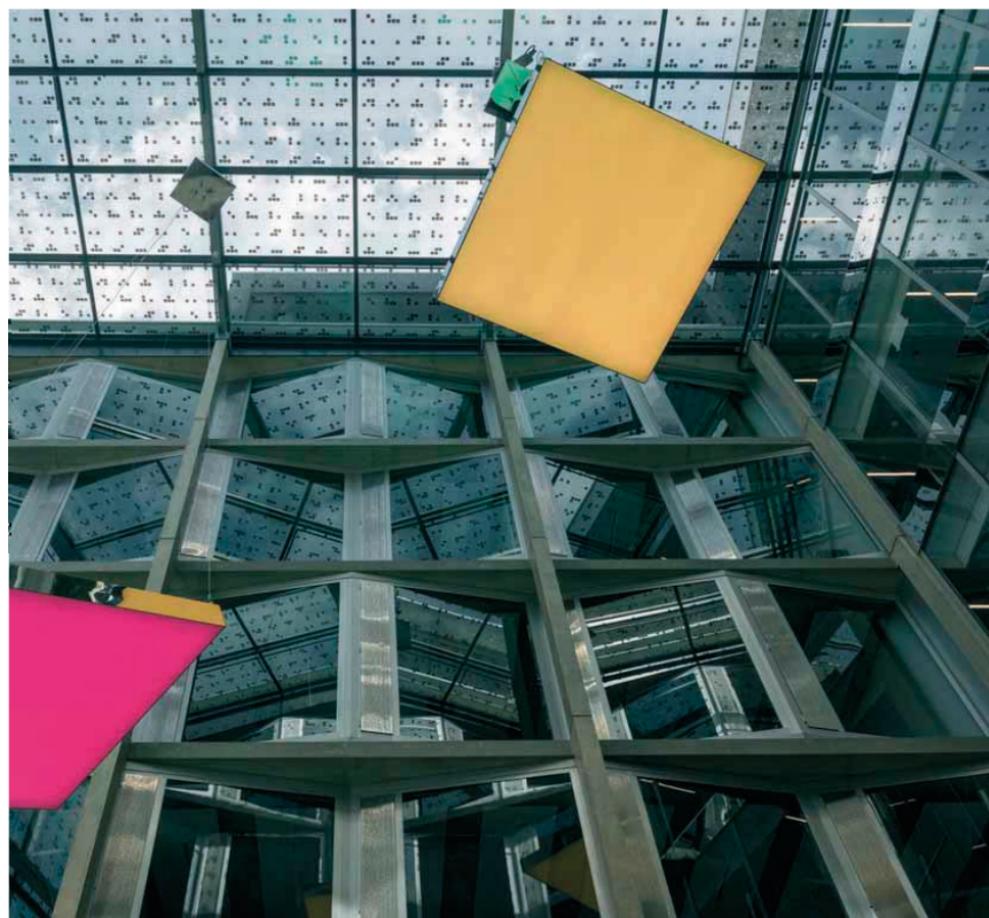
Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2015 y compris le rapport de l'organe de révision du 21 mars 2016

Rapport financier

Comptes 2015



IMPRESSUM**Editeur**

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Photographie

Jacques Erard

Tirage

100 exemplaires

© Université de Genève, mars 2016

Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
2. Les états financiers consolidés	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés	
3.1 Informations générales	19
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	
3.2 Principes et méthodes comptables	20
3.2.1 États financiers	20
3.2.2 Jugement et estimation	21
3.2.3 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5 Stocks	23
3.2.6 Actifs et passifs transitoires	23
3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.8 Immobilisations incorporelles	25
3.2.9 Immeubles de placement	25
3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.11 Créanciers et emprunts	26
3.2.12 Provisions et passifs éventuels	26
3.2.13 Fonds	27
3.2.14 Revenus	27
3.2.15 Subventions	28
3.2.16 Prestations aux collaborateurs	28
3.2.17 Contrats de location	28
3.2.18 Évaluation des risques	28
3.3 Annexes aux états financiers	
3.3.1 Périmètre de consolidation	29
3.3.2 Information sectorielle	31
3.3.3 Information budgétaire	35
3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidité	40
3.3.5 Placements financiers	41
3.3.6 Débiteurs	43
3.3.7 Actifs transitoires	46
3.3.8 Stocks	46
3.3.9 Immeubles de placement	47
3.3.10 Immeubles d'exploitation	50
3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles	50

Table des matières

3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	51
3.3.13	Créanciers	52
3.3.14	Passifs transitoires	53
3.3.15	Fonds affectés à la recherche	53
3.3.16	Emprunts hypothécaires	55
3.3.17	Provisions	56
3.3.18	Traitement des bénéficiaires et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	57
3.3.19	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	58
3.3.20	Part subvention non dépensée	58
3.3.21	Fonds d'innovation et de développement	59
3.3.22	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	60
3.3.23	Subventions reçues	62
3.3.24	Taxes universitaires	64
3.3.25	Autres écologies	65
3.3.26	Prestations de service et ventes	65
3.3.27	Dédommagements de tiers	66
3.3.28	Charges de personnel	66
3.3.29	Biens, services et marchandises	68
3.3.30	Subventions accordées	69
3.3.31	Information relative à la mise à disposition de moyens	69
3.3.32	Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers	71
3.3.33	Information relative au tableau de flux de trésorerie	72
3.3.34	Principaux dirigeants	75
3.3.35	Information relative aux parties liées	75
3.3.36	Participation dans la société CIBM	77
3.3.37	Participation dans la société CADMOS	78
3.3.38	Litiges en cours	79
3.3.39	Contrats de leasing	80
3.3.40	Événements postérieurs à la clôture	81

4. Rapport de l'organe de révision 85

5. Autres informations

5.1	Statistiques des étudiants	89
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	89
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	89
5.2	Personnel de l'Université	90
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	90
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	90
5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	91
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	91
5.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs	92
5.4	Compte de fonctionnement budget « État »	93

Table des matières

5.4.1	Total Université	93
5.4.2	Autorités universitaires	97
5.4.3	Faculté des Sciences	100
5.4.4	Faculté de Médecine	103
5.4.5	Faculté des Lettres	105
5.4.6	Faculté d'Économie et de Management	107
5.4.7	Faculté des Sciences de la Société	109
5.4.8	Faculté de Droit	111
5.4.9	Faculté de Théologie	113
5.4.10	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	115
5.4.11	Faculté de Traduction et d'Interprétation	117
5.5	Investissements	119
5.5.1	Investissements par type de bailleurs	119
5.5.2	Investissements « État » par faculté	119



1. Le mot du Recteur

En 2015, l'Université affiche un résultat net d'exploitation significativement déficitaire (KCHF 11'116) partiellement compensé par un résultat financier légèrement bénéficiaire (KCHF 3'934). Toutes sources de financement confondues, le résultat net est une perte de KCHF 7'182 alors qu'en 2014, l'Université avait enregistré un bénéfice de KCHF 22'466.

45 % environ de la détérioration totale est due à une contribution moindre du résultat financier. En effet, par rapport à 2014, les résultats latents des portefeuilles sont en net recul (KCHF 11'261) en raison de la baisse des valeurs boursières observée au cours des derniers mois de l'année 2015. Le second élément explicatif provient du résultat net d'exploitation qui est passé d'une contribution positive au résultat net en 2014 à une contribution négative en 2015 qui doit être mise en relation avec les coupures budgétaires imposées par les autorités cantonales. À ce propos, il convient de relever qu'en 2015 déjà, l'Université a dû absorber une baisse nette de la subvention cantonale qui s'élevait à près de KCHF 6'000 si l'on considère le transfert de charges pour la gestion des bâtiments qui n'a été que partiellement compensé. Deux phénomènes sont à relever à cet égard. Premièrement, notre institution a répondu aux tensions budgétaires par une mise à contribution accrue de ses fonds propres, notamment du Fonds d'innovation et de développement. Deuxièmement, toutes choses étant égales par ailleurs, les mesures de coupures budgétaires ont tendance à augmenter le taux d'utilisation des budgets dans chacune des structures ce qui implique, au final, un résultat net d'exploitation du budget « État » plus proche de l'équilibre que par le passé. Leur combinaison provoque un effet de ciseaux sur le Fonds d'innovation et de développement puisque le rythme des dépenses est largement supérieur à celui de son alimentation par le résultat net du budget « État ».

Cette évolution est préoccupante car, si cette tendance perdure, le Fonds d'innovation et de développement sera épuisé dans les prochains dix-huit mois, alors qu'il est un instrument précieux pour répondre aux défis d'un monde de l'enseignement et de la recherche toujours plus compétitif et exigeant des réponses de plus en plus flexibles. C'est un instrument indispensable, d'autant plus aujourd'hui que la Convention d'objectifs 2016 / 2019 pourrait être dépourvue de tous moyens additionnels au cours de la première année, voire de la deuxième année. Si tel devait être le cas, l'Université de Genève se trouverait rapidement dans une situation difficile qui pourrait l'empêcher de jouer pleinement le rôle qu'elle entend exercer comme actrice de l'innovation économique et sociale et comme ambassadrice du canton à l'extérieur pour soutenir le développement de toute la région.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2015 de l'Université de Genève affichent un bénéfice de KCHF 2'202 avant répartition avec l'État de Genève. Après rétrocession, le résultat net s'élève à KCHF 1'651, soit en très net recul par rapport à 2014. Ce résultat est à mettre en rapport avec le déficit initialement prévu au budget de KCHF 7'392. Cette « amélioration budgétaire » s'explique quasiment intégralement par une utilisation parcimonieuse des moyens à disposition, les revenus étant légèrement moins importants que ceux prévus au départ. À un niveau bien moindre, ce bénéfice est la conjonction d'une gestion prudente de chacune des activités de notre université et des effets cumulés des programmes d'économies mis en œuvre depuis 2013.

Au-delà des francs et des centimes, l'année 2015 aura été une année riche en développements académiques pour l'Université de Genève. En particulier, le Campus Biotech, né d'une initiative commune de l'UNIGE, de l'EPFL, de la famille Bertarelli et de la Fondation Wyss a ouvert ses portes au public à l'occasion de son inauguration officielle. Ce site abrite notamment des espaces de recherche pour le projet Human Brain Project qui est le plus important projet de recherche de l'Union européenne sur le cerveau.

L'année 2015 aura permis aussi d'inaugurer le bâtiment « Uni Carl Vogt » destiné à rassembler tous les acteurs académiques actifs dans le domaine de l'environnement, du territoire et de la durabilité. Premier bâtiment dont l'Université est propriétaire, le site offre une surface de 5000 mètres carrés et est conçu pour favoriser les synergies et les compétences interdisciplinaires afin de développer une approche globale des questions environnementales.

L'année 2015 aura représenté une année de transformation profonde dans la répartition des tâches de gestion entre l'État de Genève et l'Université. Inscrits dans un processus d'autonomisation de l'Université auquel nous adhérons, les transferts d'activité et de responsabilité représentent au quotidien un défi, ce d'autant qu'ils se déroulent dans un cadre budgétaire difficile.

Parmi les développements qui ont marqué les activités liées aux missions fondamentales de l'Université de Genève, nous pouvons mentionner le projet « Athena » qui a permis d'accueillir 40 collégiennes et 40 collégiens inscrits en 3^{ème} ou 4^{ème} de leur cursus de formation. Ils ont pu suivre, durant un semestre entier, des cours de mathématiques et de physique, aux côtés des étudiants réguliers de l'Université, et ils ont pu glaner, pour celles et ceux qui ont réussi leurs examens, de futurs crédits qu'ils pourront faire valoir, s'ils s'inscrivent dans ces disciplines à l'Université après avoir obtenu leur maturité. Dans le même esprit, l'Université de Genève a, en partenariat avec la HES-SO Genève, lancé le Laboratoire de technologie avancée qui permet à des PME de la région de pouvoir accéder à des instruments ou des équipements de pointe qu'elles n'ont pas les ressources d'acquérir mais que les Hautes écoles peuvent mettre à leur disposition pour y développer des recherches

Le mot du Recteur

susceptibles de déboucher sur des innovations. Ces projets illustrent parfaitement l'interface que notre université souhaite développer avec la Cité qui l'entoure et qui la soutient. Plus que jamais, ce soutien lui est indispensable. Il passe par la Convention d'objectifs 2016-2019 en attente de signature. Un signal fort que les autorités doivent envoyer à l'ensemble de la communauté universitaire.



Yves Flückiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

États financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2015

2015

2014

Note Page

Actif

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	17'598'325	51'694'784	4	40
	Placements financiers	279'433'145	265'711'247	5	42
	Débiteurs avec contrepartie	29'913'233	56'701'164	6	44
	Débiteurs sans contrepartie	26'144'637	38'627'485	6	46
	Actifs transitoires	8'168'057	5'552'157	7	46
	Stocks	571'660	665'200	8	46
	Total actifs circulants	a 361'829'057	418'952'038		
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	80'189'001	76'319'001	9	48/49
	Immeubles d'exploitation	44'253'974	-	10	50
	Immobilisations corporelles	65'867'658	67'242'634	11	50/51
	Immobilisations incorporelles	9'993'312	12'255'008	11	50/51
	Subvention investissement constatée d'avance	-45'941'822	-52'655'222	12	52
	Autres actifs	185'723	188'952		
	Total actifs immobilisés	b 154'547'846	103'350'372		
	Total actif	c=a+b 516'376'903	522'302'410		

Passif

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'634'268	20'120'629	13	52
	Créanciers sans contrepartie	860'238	926'599	13	53
	Passifs transitoires	4'630'560	3'934'261	14	53
	Fonds affectés à la recherche	165'365'504	165'058'748	15	54
	Provisions - part à court terme	264'309	221'729	17	56/57
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1'413'000	113'000	16	55/56
	Part subvention à restituer à échéance COB	5'681'000	-	19	58
	Total fonds étrangers à court-terme	d 198'848'878	190'374'966		
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'277'697	2'697'524	13	52
	Provisions - part à long terme	934'324	1'022'847	17	56/57
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	3'768'800	5'181'800	16	55/56
	Impôts différés	8'608'754	7'774'633	9	49
	Part subvention à restituer à échéance COB	-	5'130'579	19	58
	Total fonds étrangers à long-terme	e 14'589'576	21'807'383		
	Total fonds étrangers	f=d+e 213'438'454	212'182'349		
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	8'828'917	16'516'416	21	59
	Autres fonds propres affectés	185'070'769	191'598'758	22	61
	Part subvention non dépensée	6'817'199	6'156'695	20	59
	Autres fonds propres libres	102'221'565	95'848'192	22	62
	Total fonds propres	g 302'938'449	310'120'060		
	Total passif	h=f+g 516'376'903	522'302'410		

Comptes au 31 décembre 2015
Montants en francs suisses

États financiers consolidés

2.2 Compte d'exploitation

2015

2014 *Note Page*

au 31 décembre 2015

Produits d'exploitation	Subventions reçues	664'064'383	641'780'081	23	64
	Taxes universitaires	13'099'758	12'300'421	24	64
	Autres écolages	16'672'747	17'365'106	25	65
	Prestations de services et ventes	37'880'622	32'129'410	26	66
	Dédommagement de tiers	5'117'049	5'535'909	27	66
	Recettes diverses	862'004	611'741		
	Dissolution de provision	72'000	-	17	56/57
	Produits d'exploitation	a	737'768'564	709'722'668	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	572'183'115	554'090'441	28	67
	Biens, services, marchandises	119'925'492	94'447'218	29	68
	Amortissements	31'926'038	28'909'993	10/11	50/51
	Pertes sur débiteurs	403'564	685'447	6	45
	Subventions accordées	24'446'251	26'245'013	30	69
	Charges d'exploitation	b	748'884'459	704'378'112	
	Résultat net d'exploitation	c=a-b	-11'115'896	5'344'555	
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	5'426'619	6'421'868	32	71/72
	Gains latents portefeuille mobilier		11'729'105	32	72
	Produits immeubles de placement	2'729'727	2'707'135	9	48/49
	Gains latents immeubles de placement	3'870'000	1'000'000	9	48/49
	Produits financiers	d	12'026'345	21'858'108	
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'720'910	2'804'456	32	71/72
	Pertes latentes portefeuille mobilier	2'402'007		32	71
	Frais de gestion portefeuille mobilier	688'884	532'500	32	72
	Charges immeubles de placement	2'280'260	1'400'149	9	48/49
	Charges financières	e	8'092'061	4'737'105	
	Résultat financier	f=d-e	3'934'284	17'121'003	
	Résultat net	g=c+f	-7'181'611	22'465'558	

États financiers consolidés

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2015

		2015	2014	Note	Page
			retraité		
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	-7'181'611	22'465'558		
	+/- charges & revenus non monétaires	11'876'807	-1'293'295	33	73
	+/- charges & produits financiers	-3'300'412	-4'656'451	33	73
Capacité d'autofinancement a		1'394'783	16'515'812		
	Variation des actifs d'exploitation (diminution/augmentation)	4'343'224	-11'770'922	33	74
	Variation des passifs d'exploitation (augmentation)	580'926	4'188'587	33	74
Variation de l'actif d'exploitation net b		4'924'150	-7'582'335		
Flux de trésorerie des activités d'exploitation c=a+b		6'318'934	8'933'477		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-40'547'637	-51'999'768	6/10 /11	44/50 /51
	Recettes d'investissement	13'068'738	15'004'143	12	52
Flux de trésorerie des activités d'investissement d		-27'478'899	-36'995'624		
Activités de financement	Produits financiers	8'156'345	9'129'003	33	73
	Charges financières	-4'855'933	-4'472'552	33	73
	Variation des actifs financiers (augmentation)	-2'623'906	-5'450'213	33	75
	Apports	-13'500'000	-	5	42
	Variation emprunts hypothécaires (diminution)	-113'000	-113'000	16	55/56
Flux de trésorerie des activités de financement e		-12'936'493	-906'761		
Variation nette des liquidités f=c+d+e		-34'096'458	-28'968'909		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	51'694'784	4	40
	Liquidités en fin de période	h=g+f	17'598'325	4	40

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2015

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds d'innovation et de développement	16'516'416		-7'687'500	8'828'917	21	59
Fonds universitaires avec chartes	81'265'403		2'641'693	83'907'095	22	61
Autres Fonds propres affectés	110'333'354		-9'169'682	101'163'672	22	61
Fonds propres affectés	208'115'173	-	-14'215'489	193'899'684		
Part de subvention État non dépensée	6'156'695	1'651'261	-990'756	6'817'199	20	59
Autres Fonds propres libres	95'848'192	-8'832'872	15'206'246	102'221'565	22	62
Fonds propres libres	102'004'887	-7'181'611	14'215'489	109'038'764		
Total Fonds propres	310'120'060	-7'181'611	-	302'938'449		

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds d'innovation et de développement	17'667'481		-1'151'065	16'516'416	21	59
Fonds universitaires avec chartes	75'386'906		5'878'496	81'265'403	22	61
Autres Fonds propres affectés	127'251'638		-16'918'284	110'333'354	22	61
Fonds propres affectés	220'306'026	-	-12'190'853	208'115'173		
Part de subvention État non dépensée	2'538'176	9'046'295	-5'427'777	6'156'695	20	59
Autres Fonds propres libres	64'810'300	13'419'263	17'618'629	95'848'192	22	62
Fonds propres libres	67'348'476	22'465'558	12'190'852	102'004'887		
Total Fonds propres	287'654'502	22'465'558	-	310'120'060		

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale, laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2012 à 2015 selon la loi 11023.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- o Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- o Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- o Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 15'193 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2015 (sans IHEID), dont 37.2 % d'étudiants étrangers de plus de 139 nationalités différentes, elle se situe parmi les 3 plus grandes universités de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'221 étudiants. L'Université compte 6'310 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coimbra et plus récemment le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle figure parmi le 1 % des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décans, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un Recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de cinq Vices-Recteur-trice -s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 21 mars 2016, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 10 décembre 2014 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les deux domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25) et le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État de Genève sur la base des données produites par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte

d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2015. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que les apports et les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.13 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.6 Immeubles de placement » et « 3.3.17 Provisions ».

3.2.3 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers statutaires de l'Université, ainsi que ceux des sociétés immobilières (SI) dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs avec et sans contrepartie, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les débiteurs avec et sans contrepartie sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les placements financiers et les autres actifs financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'Université ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents

sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

L'Université n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

3.2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.6 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé par composante de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Bâtiment (aménagement) : entre 10 et 40 ans
- Bâtiments (équipements techniques et d'exploitation) : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 9), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État de Genève. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer

opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

3.2.8 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- o Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.9 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement de l'Université sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une

variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.11 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.12 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événements passés, l'opération n'est pas comptabilisée dans les deux cas suivants : il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.13 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.14 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus.

Les produits provenant des émoluments et des écologies sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement laquelle est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.15 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers. Les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent au loyer non facturé. Pour les prestations de services, les coûts correspondent au coût non facturé.

Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.16 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.17 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.18 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009

d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011. Les risques majeurs institutionnels font l'objet d'une fiche individuelle de risque et d'une revue annuelle par le Rectorat des mesures adoptée de réduction du risque. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. La cartographie des risques comporte désormais 11 risques majeurs institutionnels s'articulant autour des activités d'enseignement (offre de formation et satisfaction des étudiants) et de recherche (qualité et visibilité), de gouvernance, du management opérationnel, de notoriété et de sécurité. Le Rectorat a validé les résultats de ces travaux en novembre 2015.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ainsi que ceux des SI dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif à 100 % (pourcentages de contrôle et d'intérêt). Il s'agit des SI suivantes : « Pictet de Rochemont », « Les Roseaux », « Radiosa », « Route de St Julien » et « Rue du 31 Décembre ».

Selon la méthode de l'intégration globale, le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2015.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Bilan au 31 décembre 2015	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Actif						
Liquidités	17010311	588015	17598325	590000	590000	17598325
Placements financiers	281400953	-	281400953	-	1967807	279433145
Débiteurs avec contrepartie	29259363	653870	29913233	-	-	29913233
Débiteurs sans contrepartie	26089387	55250	26144637	-	-	26144637
Actifs transitoires	8147356	20700	8168057	-	-	8168057
Stocks	571660	-	571660	-	-	571660
Total actifs circulants	362'479'029	1'317'834	363'796'864	590'000	2'557'807	361'829'057
Immeubles de placement	37849001	-	37849001	42'340'000	-	80'189'001
Immeubles d'exploitation	44253974	-	44253974	-	-	44'253'974
Immobilisations corporelles	65867658	42'340'000	108'207'658	-	42'340'000	65'867'658
Immobilisations incorporelles	9993312	-	9993312	-	-	9993312
Subvention d'investissement constatée d'avance	-45941822	-	-45941822	-	-	-45941822
Autres actifs financiers	185723	-	185723	-	-	185723
Total actifs immobilisés	112'207'845	42'340'000	154'547'845	42'340'000	42'340'000	154'547'845
Total actif	474'686'875	43'657'834	518'344'709	42'930'000	44'897'807	516'376'902
Passif						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20634268	-	20634268	-	-	20634268
Créanciers sans contrepartie	772172	88066	860238	-	-	860238
Passifs transitoires	4624310	6250	4630560	-	-	4630560
Fonds affectés à la recherche	165365504	-	165365504	-	-	165365504
Provisions - part à court terme	264309	-	264309	-	-	264309
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70200	1'342'800	1'413'000	-	-	1'413'000
Part subvention à restituer à échéance COB	5680999	-	5680999	-	-	5680999
Total fonds étrangers à court terme	197'411'762	1'437'116	198'848'878	-	-	198'848'878
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1277697	-	1277697	-	-	1277697
Provisions - part à long terme	934324	-	934324	-	-	934324
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1474200	4262407	5736607	1'967'807	-	3'768'800
Impôts différés	-	8'608'754	8'608'754	-	-	8'608'754
Total fonds étrangers à long terme	3'686'221	12'871'161	16'557'383	1'967'807	-	14'589'576
Total fonds étrangers	201'097'983	14'308'277	215'406'260	1'967'807	-	213'438'453
Fonds d'innovation et de développement	8'828'917	-	8'828'917	-	-	8'828'917
Autres fonds propres affectés	155721212	-	155721212	-	29'349'557	185070769
Part subvention non dépensée	6'817'199	-	6'817'199	-	-	6'817'199
Autres fonds propres libres	102221565	29'349'557	131'571'122	29'939'557	590'000	102221565
Total fonds propres	273'588'892	29'349'557	302'938'449	29'939'557	29'939'557	302'938'449
Total passif	474'686'875	43'657'834	518'344'709	31'907'364	29'939'557	516'376'902

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2015.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2015	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Produits d'exploitation	737'768'564	2'103'180	739'871'744	2'103'180	-	737'768'564
Charges d'exploitation	748'884'459	1'930'110	750'814'569	-	1'930'110	748'884'459
Résultat net d'exploitation	-11'115'896	173'070	-10'942'826	-2'103'180	1'930'110	-11'115'896
Revenus financiers	5'426'619	-	5'426'619	-	-	5'426'619
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	1'233'871	-	1'233'871	607'325	2'103'180	2'729'727
Gains latents immeubles de placement	610'000	3'260'000	3'870'000	-	-	3'870'000
Produits financiers	7'270'490	3'260'000	10'530'490	607'325	2'103'180	12'026'345
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'720'910	-	2'720'910	-	-	2'720'910
Pertes latentes portefeuille mobilier	2'402'007	-	2'402'007	-	-	2'402'007
Frais de gestion portefeuille mobilier	688'884	-	688'884	-	-	688'884
Charges immeubles de placement	240'505	126'970	367'475	1'930'110	17'325	2'280'260
Charges financières	6'052'306	126'970	6'179'276	1'930'110	17'325	8'092'061
Résultat financier	1'218'184	3'133'030	4'351'214	-2'537'435	2'120'505	3'934'284
Résultat net	-9'897'711	3'306'100	-6'591'611	-4'640'616	4'050'616	-7'181'611

3.3.2 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Enfin, les objectifs sont d'aider le lecteur à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'améliorer la transparence de l'information financière.

En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- les disciplines des sciences (Faculté des sciences),
- les disciplines médicales (Faculté de médecine),
- les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation),
- les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

Par rapport à l'information sectorielle présentée dans le rapport financier 2014, la ventilation par secteur a été étoffée lorsqu'une délimitation univoque complémentaire a pu être établie. Intégrées initialement dans les prestations de moyens/activités de support, les domaines suivants ont été répartis dans leur secteur disciplinaire. Il s'agit des activités de la formation continue, des centres interfacultaires dont les activités entrent dans le périmètre d'un seul secteur, des Programmes de recherche nationale, notamment les projets « Lives » et « CISA », ainsi que du programme « System-X ». Cette ventilation complémentaire implique que les données 2014 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. L'impact des retraitements est présenté ci-dessous.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Compte d'exploitation par secteur :

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont exposés dans les tableaux ci-dessous.

2015	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11'813'818	13'949'036	3'816'455	13'004'036
Subventions acquises	79'315'443	67'231'543	14'911'808	37'001'691
Produits sectoriels, hors imputations internes	91'129'260	81'180'579	18'728'263	50'005'727
Imputations internes	11'184'820	15'221'145	2'203'316	11'779'752
Produits sectoriels	102'314'080	96'401'724	20'931'579	61'785'478
Charges de personnel	155'680'900	131'905'439	59'466'066	126'382'006
Dépenses générales	24'405'144	26'582'094	2'874'431	11'584'882
Amortissements	13'073'513	6'994'608	658'628	1'327'442
Subventions accordées	1'230'240	2'189'799	1'610'815	497'536
Charges sectorielles, hors imputations internes	194'389'798	167'671'940	64'609'940	139'791'866
Imputations internes	11'360'503	15'699'941	1'820'740	11'442'900
Charges sectorielles	205'750'301	183'371'882	66'430'680	151'234'765

2014r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11'089'896	14'866'052	2'395'824	13'443'472
Subventions acquises	72'249'358	72'019'490	15'585'495	38'254'985
Produits sectoriels, hors imputations internes	83'339'254	86'885'541	17'981'319	51'698'457
Imputations internes	10'200'805	14'786'622	1'396'636	12'355'044
Produits sectoriels	93'540'059	101'672'163	19'377'955	64'053'501
Charges de personnel	152'685'111	128'985'091	58'167'324	123'173'773
Dépenses générales	24'988'776	24'788'478	2'214'825	11'979'890
Amortissements	13'174'847	7'883'920	686'370	1'438'885
Subventions accordées	1'743'847	2'259'403	1'686'404	499'605
Charges sectorielles, hors imputations internes	192'592'580	163'916'892	62'754'923	137'092'152
Imputations internes	10'580'000	15'706'612	790'208	10'919'887
Charges sectorielles	203'172'580	179'623'504	63'545'131	148'012'039

Notes relatives aux états financiers consolidés

La révision de l'information sectorielle implique que les données 2014 publiées dans le rapport financier 2015 soient ajustées à la hausse de CHF 19'684'186 pour les produits sectoriels et de CHF 32'082'424 pour les charges sectorielles.

Bilan par secteur :

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 9 du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2015	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	9'278'875	11'822'019	916'149	1'658'493
Actifs immobilisés	31'235'566	15'623'855	1'534'359	2'589'251
Actifs sectoriels	40'514'441	27'445'874	2'450'508	4'247'744
Fonds étrangers	50'431'789	39'663'540	8'862'228	19'976'624
Fonds propres	2'983'610	1'527'400	1'642'851	1'553'108
Passifs sectoriels	53'415'399	41'190'940	10'505'079	21'529'733

2014r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'211'363	5'873'497	887'499	1'355'517
Actifs immobilisés	33'170'670	16'366'353	1'836'027	2'999'118
Actifs sectoriels	40'382'033	22'239'850	2'723'526	4'354'636
Fonds étrangers	52'080'512	53'165'692	7'278'153	17'594'473
Fonds propres	11'361'286	11'739'586	1'606'833	7'679'289
Passifs sectoriels	63'441'799	64'905'277	8'884'986	25'273'762

La révision de l'information sectorielle implique que les données 2014 publiées dans le rapport financier 2015 soient ajustées à la hausse de CHF 980'271 pour les actifs sectoriels et de CHF 526'259 pour les passifs sectoriels.

Dépenses d'investissement par secteur :

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2015	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8'535'017	4'758'909	-	133'423
Matériels informatiques	1'995'812	548'394	226'441	535'192
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	549'019	668'012	126'167	208'232
Logiciels	74'293	112'820	4'673	41'080
Investissements sectoriels	11'154'142	6'088'135	357'281	917'927

2014r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8'021'887	4'925'428	25'994	150'266
Matériels informatiques	1'171'400	1'010'479	272'540	599'350
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	645'666	676'551	492'066	136'077
Logiciels	112'001	149'651	87'552	54'113
Investissements sectoriels	9'950'954	6'762'108	878'152	939'806

La révision de l'information sectorielle implique que les données 2014 publiées dans le rapport financier 2015 soient ajustées à la hausse de CHF 251'783 pour les dépenses d'investissement dans les équipements.

État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :

2015	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	241'043'830	496'724'734	737'768'564	737'768'564
Charges d'exploitation, hors imputations internes	566'463'544	182'420'915	748'884'459	748'884'459
Produits financiers	-	12'026'345	12'026'345	12'026'345
Charges financières	-	8'092'061	8'092'061	8'092'061
Actifs	74'658'567	441'718'336	516'376'903	516'376'903
Passifs	126'641'150	389'735'753	516'376'903	516'376'903
Investissements	18'517'485	9'027'519	27'545'004	27'545'004

2014r	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	239'904'572	469'818'095	709'722'668	709'722'668
Charges d'exploitation, hors imputations internes	556'356'548	148'021'564	704'378'112	704'378'112
Produits financiers	-	21'858'108	21'858'108	21'858'108
Charges financières	-	4'737'105	4'737'105	4'737'105
Actifs	69'700'044	452'602'365	522'302'410	522'302'410
Passifs	162'505'824	359'796'586	522'302'410	522'302'410
Investissements	18'531'019	7'446'108	25'977'127	25'977'127

3.3.3 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement octroyé par les collectivités publiques, c'est-à-dire les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		528'615'072	528'766'059	-150'987	0.0%	528'766'059
42	Taxes et revenus divers		27'744'662	27'370'560	374'102	1.4%	27'370'560
	Emoluments		153'575	222'000	-68'425	-30.8%	222'000
	Taxes universitaires	N17	13'099'208	12'584'000	515'208	4.1%	12'584'000
	Inscriptions aux cours d'été		837'934	975'000	-137'066	-14.1%	975'000
	Recettes médecine dentaire	N12	5'116'535	4'360'000	756'535	17.4%	4'360'000
	Ventes	N13	954'198	1'526'350	-572'152	-37.5%	1'526'350
	Remboursements	N14	1'831'288	2'612'000	-780'712	-29.9%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N15	5'751'924	5'091'210	660'714	13.0%	5'091'210
43	Recettes diverses		304'911	-	304'911		-
46	Subventions acquises		490'041'857	494'851'404	-4'809'547	-1.0%	494'851'404
	Indemnité cantonale	N16	337'596'984	338'147'404	-550'420	-0.2%	338'147'404
	Subvention fédérale de base	N17	94'493'726	94'659'000	-165'274	-0.2%	94'659'000
	AIJ brut	N18	32'876'264	33'832'000	-955'736	-2.8%	33'832'000
	Produits différés liés investissements		19'769'214	22'472'000	-2'702'787	-12.0%	22'472'000
	Autres		5'305'669	5'741'000	-435'331	-7.6%	5'741'000
49	Imputations internes	N19	10'523'642	6'544'095	3'979'547	60.8%	6'544'095
3	Charges		526'963'811	536'158'207	-9'194'396	-1.7%	536'158'207
30	Charges du personnel		420'542'174	423'919'287	-3'377'112	-0.8%	425'637'766
	Personnel administratif	N20	124'255'996	125'542'716	-1'286'720	-1.0%	124'075'257
	Corps enseignant	N21	216'963'908	217'452'640	-488'733	-0.2%	218'176'425
	Temporaires	N22	2'553'068	3'132'453	-579'385	-18.5%	5'499'396
	Allocations, indemnités	N23	894'284	1'482'614	-588'330	-39.7%	1'482'614
	Charges sociales		75'347'769	75'353'227	-5'458	0.0%	75'393'347
	Pont-AVS	N24	56'050	200'000	-143'950	-72.0%	200'000
	Autres		471'099	755'636	-284'537	-37.7%	810'727
31	Dépenses générales	N25	61'616'028	66'639'895	-5'023'867	-7.5%	65'971'493
33	Amortissements ordinaires		20'849'146	23'460'000	-2'610'854	-11.1%	23'460'000
	Créances irrécouvrables	N26	239'389	140'000	99'389	71.0%	140'000
	Amortissement bâtiment et équipements		20'609'758	23'320'000	-2'710'242	-11.6%	23'320'000
36	Subventions accordées	N27	17'165'763	19'845'025	-2'679'262	-13.5%	18'752'948
39	Imputations internes	N28	6'790'699	2'294'000	4'496'699	196.0%	2'336'000
	Résultat net	N29	1'651'261	-7'392'148	9'043'409		-7'392'148

Écarts entre le budget initial et le budget final :

Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges/revenus. Ces transferts s'effectuent toujours à budget constant. Sauf dérogation accordée par le Rectorat, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique. En règle générale, les

transferts budgétaires visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures.

Concernant les groupes de comptes du « personnel administratif » et ceux du « corps enseignant », trois types de transferts budgétaires ont été réalisés en cours d'année. Le premier modifie la ventilation de l'objectif de non dépenses du programme d'économies de la faculté des Sciences. Autorisée par le Rectorat, ce transfert induit une diminution du groupe de comptes « corps enseignant » (CHF 440'605) et de celui « charges sociales » (CHF 88'120) et une augmentation du groupe de comptes de « dépenses générales » (CHF 528'725).

Le deuxième concerne des transferts budgétaires saisis pour corriger des erreurs d'imputation budgétaire. Un bloc constitué de nombreux transferts budgétaires a diminué le budget du groupe de comptes « temporaires » (CHF 2'460'854) et a augmenté celui des groupes « personnel administratif » (CHF 1'797'459) et « corps enseignant » (CHF 663'395). Visant à ajuster le montant de la subvention à la Fondation Campus Biotech, un transfert budgétaire entre les groupes de comptes « charges du personnel » (diminution de CHF 1'500'000) et le groupe de comptes « subventions accordées » a été réalisé, avec l'accord du Rectorat. Finalement, un transfert du groupe de compte « autres charges du personnel » à celui du « corps enseignant » a été saisi (CHF 55'091) en lien avec la mise en œuvre d'une coupure budgétaire en cours d'exercice.

Le troisième concerne deux transferts budgétaires des groupes de comptes « corps enseignant » vers celui des « dépenses générales » (CHF 62'666). Ces transferts se justifient par le fait que les prestations facturées par une entité tierce représentent un mandat de tiers et sont à comptabiliser dans un groupe de comptes de « dépenses générales » et non comme des charges du personnel. À relever qu'ils ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Rectorat.

Concernant le budget des « subventions accordées », trois types de transferts budgétaires ont été réalisés (diminution de CHF 442'922) avec l'aval du Rectorat. Le premier concerne le cofinancement institutionnel aux Programmes de Recherche Nationaux. Inscrits initialement dans le groupe de comptes « subventions accordées », il a permis de doter les groupes de comptes « personnel administratif » (CHF 170'000), « corps enseignant » (CHF 22'000) et « charges sociales » (CHF 48'000). Le deuxième concerne une correction de budgétisation en faveur du groupe de comptes « dépenses générales » (CHF 5'000) et de celui des « imputations internes » (CHF 10'000) en lien avec la publication de thèses de certains doctorants. Le troisième concerne également une correction de budgétisation du montant alloué aux activités estudiantines en faveur des groupes de comptes « personnel temporaire » (CHF 94'011) et « dépenses générales » (CHF 93'911).

Enfin, concernant le groupe de comptes des « imputations internes », un transfert budgétaire en faveur d'un Programme de Recherche National a été réalisé vers le groupe de comptes « dépenses générales » (CHF 52'000).

Écarts entre les montants réels et ceux budgétés :

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

N1 Les taxes universitaires sont globalement en ligne avec les prévisions budgétaires, résultat d'une croissance du nombre d'étudiants plus faible que celle prévue mais compensée par un pourcentage d'exonération légèrement inférieur aux prévisions budgétaires.

L'écart sur les taxes universitaires s'explique par une participation versée par les HES et IHEID, bien supérieure aux attentes en raison d'un coût des prestations et d'un nombre d'étudiant pris en compte plus important que prévu initialement.

N2 L'écart s'explique par trois facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées. Le deuxième est relatif au dédommagement reçu des EPM supérieur par rapport au budget. Le troisième est consécutif au partage du chiffre d'affaires de la division stomatologie et chirurgie maxillo-faciale prévue par la convention signée entre les HUG et l'Université qui n'avait pas été budgété.

N3 Les écarts sur chacune des rubriques relèvent d'erreur dans l'imputation budgétaire. Pris globalement, ces deux rubriques présentent un résultat en ligne avec les prévisions initiales.

N4 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) inférieurs à ce qui avait été budgété. À relever que ces montants sont par définition aléatoires et donc difficilement prévisibles sauf à tableur sur des moyennes pluriannuelles.

N5 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2015 à l'État de Genève.

N6 Malgré une enveloppe globale pour les Hautes Écoles plus importante que celle prévue initialement, la subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires en raison d'une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants.

N7 Les forfaits par étudiant et par groupe facultaire étant inchangés, l'écart s'explique principalement par le seul effet de volume sur le nombre des étudiants. Le nombre d'étudiants confédérés est moins élevé que budgété dans les groupes facultaires des « sciences humaines et sociales » et des « sciences », et légèrement supérieur dans le groupe facultaire de la « médecine ».

N8 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net.

Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget en raison de dépenses d'investissement en 2014/2015 moindres ou décalées que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles sont légèrement inférieures en raison d'un prix d'acquisition plus faible que celui prévu dans le contrat. À relever qu'elles influencent le résultat net puisque le bâtiment a été acquis sans recours à une subvention d'investissement de l'État de Genève.

N9 Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, les objectifs de non dépenses et du programme d'économies, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs. En termes de postes, le nombre de postes vacants (14.9 EPT) est inférieur à celui qui devaient rester pour respecter les objectifs de non dépenses (25.95 postes), ce qui représente un dépassement théorique de CHF 1'205'990 évalué sur la base du salaire moyen PAT. Les objectifs sont néanmoins atteints grâce à une économie sur les budgets de remplacements (CHF 2'623'018).

N10 Pour interpréter cet écart, il faut préalablement tenir compte des erreurs de budgétisation sur la ligne des temporaires et des primes dont l'effet est une sous-budgétisation des charges PENS.

Ajusté de cet élément, le budget PENS affiche un solde disponible de CHF 1'463'063.

La réalisation des mesures d'économies rend difficile la détermination du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N9). Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement disparates.

Globalement, le nombre de postes vacants (37.5 EPT) est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses (44.1 EPT) résultant d'un dépassement sur la catégorie des collaborateurs de l'enseignement (36.5 EPT) et d'un disponible sur le corps professoral (43 EPT). Exprimée en francs, une économie nette « involontaire » est néanmoins constatée. Cette contradiction apparente s'explique par le différentiel salarial entre les deux catégories de personnel du PENS (77.5 % de l'écart) et par une sous-utilisation du budget alloué aux remplacements (22.5 %).

N11 Les lignes budgétaires « temporaires » et « indemnités » ont été sur-budgétées au détriment des charges de PENS. Ajusté de cet élément, l'écart n'est pas significatif.

N12 L'écart s'explique par une économie significative en lien avec la décision d'un professeur de renoncer à bénéficier d'une retraite anticipée.

N13 Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales. Ajusté de cet effet, l'écart sur les dépenses générales s'explique par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier et à l'énergie partiellement compensée par des dépassements relatifs aux frais de nettoyage, aux loyers et aux déménagements.

N14 L'écart s'explique par la comptabilisation de pertes sur débiteurs de la section de médecine dentaire concernant la période 2009 à 2013. Ces pertes concernent des prestations TARMED fournies pendant cette période. Facturées par les HUG, les débiteurs ont fait l'objet de trois rappels. Au terme du 3ème rappel, le rapport coût / bénéfice étant jugé trop défavorable, il a été décidé de renoncer à une mise aux poursuites des débiteurs.

N15 L'écart s'explique par une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget. La première raison est en lien avec la régularisation de la subvention 2014 versée en excès par rapport aux dépenses effectives de la Fondation. La seconde concerne un décalage dans l'engagement de personnel au sein de la Fondation, ainsi que le report de l'acquisition de certains équipements des plateformes techniques.

N16 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (CHF 3'732'943). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

Les produits d'imputations entre centres financiers « État », ainsi qu'entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur sont largement supérieurs aux prévisions. Cet écart s'explique, d'une part, par des difficultés de budgétisation et, d'autre part, par les rendements du portefeuille de trésorerie, jamais budgétés compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

Les charges d'imputations sont également largement supérieures au budget. Cela concerne non seulement des facturations entre centres financiers « État » mais aussi des facturations entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur. Cela s'explique principalement par des

erreurs de budgétisation tant sur la nature de la dépense que sur la structure d'imputation.

N17 Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net, avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, le résultat net plus favorable que celui budgété (CHF 9'593'829) s'explique intégralement par une utilisation partielle des moyens à disposition, les revenus étant légèrement moins importants que prévus initialement.

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Comptes « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	528'615'072	526'963'811	1'651'261
	Éléments de réconciliation			
	- Imputations internes « État »	10'523'642	6'790'699	3'732'943
	+ FNS hors imputations internes	86'644'826	82'453'206	4'191'621
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	145'058'652	154'350'203	-9'291'550
Total hors imputations internes		749'794'909	756'976'520	-7'181'611
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	749'794'909	756'976'520	-7'181'611

3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2015	2014
Avoirs en caisse	532'233	431'613
Avoirs bancaires	17'066'092	51'263'172
Liquidités et équivalents de liquidités	17'598'325	51'694'784

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage, de programme et de renouvellement », l'Université est intégrée, par

le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements et enregistre ses produits et l'État de Genève procède quotidiennement au remboursement net.

3.3.5 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent uniquement des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publique et les dons et legs).

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

La politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres est encadrée par une charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion se situe au minimum à hauteur du rendement des obligations de la Confédération, d'une échéance identique à celle de l'horizon de placement.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique et la gestion tactique des actifs, sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2015. Le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a revu les chartes de placement des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires (en décembre 2015). Il a exercé sa mission de surveillance au travers de quatre séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires ont été réalisés en décembre 2015.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Composition des portefeuilles de titres et faits marquants :

2015	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Placements immobiliers	33'721'450	-	33'721'450	12%
Actions (CHF)	36'493'333	14'522'684	51'016'017	18%
Actions (monnaies étrangères)	53'946'539	14'496'273	68'442'811	24%
Obligations (CHF)	43'242'189	9'596'246	52'838'435	19%
Obligations (monnaies étrangères)	36'414'014	-	36'414'014	13%
Fonds Money Market	-	9'456'346	9'456'346	3%
Prêt État de Genève	28'000'000	-	28'000'000	10%
Titres détenus à des fins de transaction	231'817'525	48'071'549	279'889'074	100%
Couverture de change	-455'928	-	-455'928	
Placements financiers	231'361'597	48'071'549	279'433'145	

Vu la courbe des taux d'intérêt marqués par des rendements négatifs pour des placements d'une échéance inférieure à deux ans environ, vu l'évolution du couple « rendements versus risques encourus », l'Université a décidé de diversifier les véhicules de placement du portefeuille de trésorerie pour se protéger contre les effets des taux négatifs. D'une part, elle a investi dans des prêts à taux variable accordés à des entreprises de l'univers « high yield » (senior loans) pour un montant de CHF 22'200'000. Ces derniers entrent dans la catégorie des obligations libellés en francs suisses. D'autre part, l'Université a octroyé un prêt à l'État de Genève de CHF 28'000'000 d'une durée de dix-huit mois à un taux d'intérêt nul. Ces opérations ont été réalisées en vendant des fonds « money market » pour un montant de CHF 36'700'000 et en investissant ses excédents momentanés de liquidité d'un montant de CHF 13'500'000.

2014	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Placements immobiliers	32'693'642	-	32'693'642	12%
Actions (CHF)	35'570'191	14'273'340	49'843'532	19%
Actions (monnaies étrangères)	55'717'236	14'558'813	70'276'049	26%
Obligations (CHF)	21'492'253	9'595'840	31'088'093	12%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	36'250'683	-	36'250'683	14%
Fonds Money Market	36'252'850	9'563'349	45'816'198	17%
Titres détenus à des fins de transaction	217'976'855	47'991'342	265'968'197	100%
Couverture de change	-256'950	-	-256'950	
Placements financiers	217'719'905	47'991'342	265'711'247	

L'Université possède des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à

90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Ces opérations ont engendré une perte nette réalisée de CHF 254'895 en 2015 contre CHF 1'666'374 en 2014, ainsi qu'une perte latente de CHF 198'978 en 2015 contre CHF 365'856 en 2014. Ces opérations sont présentées dans la note « 3.3.32 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers ».

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2015	Valeur boursière		Écart au 31.12.2015			Variation de la couverture
	au 29.12.2015	au 31.12.2015	Total	cours des titres	taux de change	
US Vanguard US GRA	35'470'029	36'414'014	943'984	65'222	878'762	-455'928
Total des obligations d'entreprises	35'470'029	36'414'014	943'984	65'222	878'762	-455'928

Composés d'actions, d'obligations et de fonds de placements immobiliers libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, sans prendre en considération les effets des instruments financiers dérivés de couverture, une variation de +/- 1 % du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 1'044'068 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimée en pourcentage, l'exposition au risque de change est de 0.37 % pour les portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1 % du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'794'331 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'exposition au risque de cours est de CHF 2'313'616 pour le portefeuille de trésorerie et de CHF 480'715 pour le portefeuille des fonds universitaires.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de marché des portefeuilles de titres est, de par sa méthodologie, une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques, ainsi que des effets de réduction du risque de change liés aux instruments financiers dérivés de couverture. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université et la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

3.3.6 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent

dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Fonds National Suisse	4'480'209	4'329'348
Fonds de tiers	10'997'210	9'216'080
Provisions débiteurs douteux	-563'873	-400'000
Débiteurs fonds de recherche	14'913'547	13'145'429
Débiteurs médecine dentaire	1'391'288	1'289'059
Provisions débiteurs douteux	-113'429	-104'584
Débiteurs nets médecine dentaire	1'277'859	1'184'475
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	9'746'096	6'357'804
Provisions débiteurs douteux	-180'602	-180'602
Débiteurs nets clients externes	9'565'495	6'177'202
Régie	653'870	589'805
SSR	598'786	32'690'671
Fondation immobilière (Ville de Carouge)	2'845'000	2'845'000
Paiements à distance	58'677	68'582
Autres débiteurs	4'156'332	36'194'059
Débiteurs avec contrepartie	29'913'233	56'701'164

Dans un consortium de diverses institutions de recherche dont la coordination était assurée par une entreprise en raison individuelle, il est probable que la dernière tranche de financement octroyée par le bailleur ne soit pas intégralement versée à l'Université de Genève. Conjointement avec les autres institutions concernées, des démarches judiciaires ont été menées contre l'entreprise en raison individuelle. Compte tenu du prononcé de la faillite intervenu en février 2015, la provision pour débiteurs douteux a été ajustée au 31 décembre 2015 d'un montant additionnel de CHF 163'873 portant la perte potentielle estimée à environ 75 %.

Sur un terrain appartenant à l'État de Genève doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans situé au boulevard Carl-Vogt, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) et l'Université ont conclu un contrat de vente à terme d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche. Les conditions générales du contrat prévoient que l'Université supporte les risques afférents à l'immeuble dès l'entrée en jouissance et après l'inscription de l'acte au Registre foncier. La remise des clés du bâtiment Carl-Vogt est intervenue en mai 2015

et le décompte final été validé en décembre 2015. Le bâtiment est présenté dans les immeubles d'exploitation. Par rapport aux acomptes versés, un solde résiduel de CHF 598'786 a été restitué en janvier 2016.

Dans le cadre d'une opération immobilière concertée, l'Université a cédé une partie d'une parcelle situé à Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l'acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Il est prévu que le solde soit versé dès que le projet aura été finalisé. Ceci devrait, selon toute vraisemblance, intervenir dans le courant de l'année 2016.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2015 et 2014.

		2015	2014
Fonds de recherche	Abandon de créances	-	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	163'873	400'000
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	163'873	400'000
	Sous-total	163'873	400'000
Médecine dentaire	Abandon de créances	230'544	83'514
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	8'844	21'331
	<i>Utilisation</i>	-87'023	-61'560
	<i>Constitution / Ajustement</i>	95'867	82'891
	Sous-total	239'389	104'845
Clients externes	Abandon de créances	302	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	180'602
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	180'602
	Sous-total	302	180'602
Pertes sur débiteurs		403'564	685'447

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit environ 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse. À la clôture de l'exercice n, elle est provisionnée à un taux de 50 % (constitution). Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice n+1, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 % (ajustement). La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2 (ajustement). Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est prononcé et la provision est utilisée en fonction de son taux de provisionnement.

Pour les débiteurs « Fonds de recherche » et « clients externes », la politique de provisionnement se fait au cas par cas, en fonction des informations à disposition.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Les débiteurs sans contrepartie se présentent de la façon suivante :

	2015	2014
Solde dû sur indemnité cantonale	25'475'779	37'883'395
Débiteurs subventions cantonales	25'475'779	37'883'395
Impôts anticipés	372'018	743'090
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	-	1'000
Avances garanties loyers	296'840	-
Autres débiteurs	668'857	744'090
Débiteurs sans contrepartie	26'144'637	38'627'485

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 56'057'869 au 31 décembre 2015 contre CHF 95'328'650 au 31 décembre 2014.

3.3.7 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Charges payées d'avance	7'859'027	4'299'208
Produits à recevoir	309'030	1'252'950
Actifs transitoires	8'168'057	5'552'157

3.3.8 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Fournitures	20'000	153'300
Mobilier	10'000	8'000
Ateliers d'impression	90'000	90'000
Matériels chimiques, biostock et gaz	130'860	124'500
Ateliers de mécanique	111'800	110'400
Fournitures d'animalerie	59'000	69'000
Matériels dentaires	150'000	110'000
Stocks	571'660	665'200

3.3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés de cinq SI et d'immeubles en nom propre. Les SI

« Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. L'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de 6'010'000.

Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans. La dernière mise à jour a été effectuée en janvier 2014. L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiaire à l'échéance du droit de superficie.

La parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle a été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant en décembre 2009. L'Université a cédé une partie de la parcelle de Pinchat, sans que ceci ne remette en question la construction prévue de logements en faveur des étudiants universitaires. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l'acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Le solde sera versé ultérieurement dès que le projet aura été finalisé et que, par conséquent, les surfaces exactes à céder auront été définies par les parties intéressées. Quant au reste de la parcelle d'un montant de CHF 25'155'000, l'Université en garde la propriété et est présenté dans les actifs immobilisés.

Situé à Genève, dans le quartier de Champel, un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université dans lequel un locataire possède un bail à loyer. La délivrance du legs a été inscrite au Registre foncier en novembre 2014. La valeur du bien est estimée dans une fourchette de prix allant de CHF 760'000 à CHF 800'000 par un expert indépendant, estimation inférieure à la valeur intrinsèque en raison du fait que l'objet n'est pas libre de tout bail. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilisera le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs et visiteurs de la Faculté de Médecine. Enfin, l'Université a entrepris les démarches permettant d'envisager la vente de l'appartement ce qui nécessite préalablement d'avoir l'aval formel du représentant du légataire.

L'évaluation de la juste valeur des sociétés immobilières et de l'immeuble « Les Lattes » est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université :

Notes relatives aux états financiers consolidés

2015	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Sociétés immobilières									
SI Les Roseaux	5'300'000	320'000	5'620'000	284'672	124'636	33'090	108'901	266'627	0%
SI Pictet-de-Rochemont	9'520'000	330'000	9'850'000	483'702	312'673	-14	134'070	446'729	0%
SI Radiosa	12'520'000	1'490'000	14'010'000	659'226	105'724	18'160	507'785	631'669	0%
SI Saint-Julien	2'680'000	210'000	2'890'000	201'592	142'682	9'650	68'788	221'120	-1%
SI 31-Décembre	9'060'000	910'000	9'970'000	473'988	116'690	48'759	308'161	473'610	0%
Total	39'080'000	3'260'000	42'340'000	2'103'180	802'405	109'645	1'127'706	2'039'755	0%
Immeubles en nom									
Les Lattes 1	10'600'000	610'000	11'210'000	608'786	184'682	30'439	18'046	233'166	3%
Rue de Candolle	704'000	-	704'000	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	780'000	-	780'000	17'761	7'339	-	-	7'339	1%
Total	12'084'001	610'000	12'694'001	626'546	192'021	30'439	18'046	240'505	3%
Terrains									
Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
Total	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	76'319'001	3'870'000	80'189'001	2'729'727	994'426	140'084	1'145'751	2'280'260	

Le portefeuille des immeubles de placement est soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, une analyse de sensibilité a été réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 30 points de base. L'intervalle a été défini en fonction de la variation annuelle maximale enregistrée depuis 2004. Les résultats du test de sensibilité mettent en évidence un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'720'000 (à la baisse) lorsque le taux d'actualisation est augmenté et de CHF 3'570'000 (à la hausse) lorsque le taux d'actualisation est diminué, toutes choses étant égales par ailleurs.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2014	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Sociétés immobilières									
SI Les Roseaux	5'160'000	140'000	5'300'000	278'798	58'477	33'801	45'467	137'744	3%
SI Pictet-de-Rochemont	9'290'000	230'000	9'520'000	491'701	115'745	-169	159'061	274'637	2%
SI Radiosa	12'320'000	200'000	12'520'000	660'044	154'596	18'481	121'238	294'314	3%
SI Saint-Julien	2'640'000	40'000	2'680'000	203'502	70'611	9'650	30'609	110'870	3%
SI 31-Décembre	8'760'000	300'000	9'060'000	464'946	156'520	48'721	148'814	354'055	1%
Total	38'170'000	910'000	39'080'000	2'098'991	555'949	110'483	505'189	1'171'620	2%
Immeubles en nom									
Les Lattes 1	10'510'000	90'000	10'600'000	608'144	180'710	31'777	16'042	228'529	4%
Rue de Candolle	704'000	-	704'000	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	780'000	-	-	-	-	-	-
Total	11'214'001	90'000	12'084'001	608'144	180'710	31'777	16'042	228'529	3%
Terrains									
Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
Total	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	74'539'001	1'000'000	76'319'001	2'707'135	736'659	142'260	521'231	1'400'149	

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des sociétés immobilières estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les objets détenus en nom par l'Université ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par objet pour les années 2015 et 2014.

	2015			2014		
	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières						
SI Les Roseaux	988'781	77'558	1'066'340	954'849	33'932	988'781
SI Pictet-de-Rochemont	2'100'262	91'706	2'191'968	2'032'600	67'662	2'100'262
SI Radiosa	2'377'369	377'103	2'754'472	2'312'940	64'429	2'377'369
SI Saint-Julien	531'975	55'711	587'687	517'423	14'552	531'975
SI 31-Décembre	1'776'246	232'043	2'008'288	1'692'267	83'979	1'776'246
Impôts différés	7'774'633	834'121	8'608'754	7'510'079	264'554	7'774'633

3.3.10 Immeubles d'exploitation

Situé sur un terrain appartenant à l'État de Genève doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans situé au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement pour un montant total de CHF 45'094'518. La remise des clés du bâtiment « Carl-Vogt » est intervenue en mai 2015 et le décompte final été validé en décembre 2015. Le tableau ci-dessous présente par composante la valeur brute, les amortissements selon les codes CFC (durées d'utilité usuelles), ainsi que la valeur nette comptable de début et de fin d'exercice.

2015	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
Gros oeuvre	-	15'357'900	-	15'357'900	-	-198'548	-	-198'548	-	15'159'352
Équipements	-	11'784'711	-	11'784'711	-	-274'977	-	-274'977	-	11'509'734
Aménagements	-	8'239'494	-	8'239'494	-	-183'816	-	-183'816	-	8'055'678
Autres	-	9'712'413	-	9'712'413	-	-183'204	-	-183'204	-	9'529'209
TOTAL	-	45'094'518	-	45'094'518	-	-840'544	-	-840'544	-	44'253'974

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État de Genève qui, selon les dispositions du REEF (article 9), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1'206'410'518 en 2014. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable des bâtiments s'élevait à CHF 741'064'261 en 2014. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 473'780'327 en 2014.

3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

2015	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
	Solde au 01.01.2015	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2015	Solde au 01.01.2015	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2015	Solde au 01.01	Solde au 31.12.2015
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	245'126'126	13'584'861	-11'021'910	247'689'078	-207'386'526	-15'163'813	10'950'834	-211'599'505	377'39'601	36'089'573
Matériel informatique	59'781'315	7'011'786	-17'150'627	49'642'474	-48'855'119	-6'261'015	17'130'927	-37'985'208	10'926'195	11'657'266
Aménagement	5'241'695	2'133'737	-893	7'374'539	-1'265'838	-591'402	112	-1'857'128	3'975'857	5'517'411
Matériel et Mobilier	50'343'878	3'188'396	-6'972'403	46'559'872	-36'804'614	-4'649'555	6'966'847	-34'487'322	13'539'264	12'072'550
Total	360'493'014	25'918'781	-35'145'832	351'265'963	-294'312'097	-26'665'785	35'048'719	-285'929'162	66'180'918	65'336'800
Immobilisations incorporelles	16'991'083	1'626'223	-568'062	18'049'244	-4'736'075	-3'888'851	568'995	-8'055'932	12'255'008	9'993'312
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadmos I+II	2'123'432	-	-	2'123'432	-1'061'716	-530'858	-	-1'592'574	1'061'716	530'858
TOTAL	379'607'529	27'545'004	-35'713'894	371'438'633	-300'109'888	-31'085'494	35'617'714	-295'577'668	79'497'641	75'860'971

Dans le cadre de la convention entre l'État de Genève et l'Université fixant les principes de la mise à disposition des bâtiments, les responsabilités en matière d'entretien et les devoirs de l'Université dans le domaine de la location à des tiers, l'État de Genève a procédé à un transfert d'actifs à la date valeur du 01.09.2015 correspondant à des aménagements réalisés, pour le compte de l'Université, dans des locaux loués. Équivalent à la valeur nette comptable inscrit dans les livres de l'État de Genève, le prix de cession a été fixé à CHF 1'763'698. Cette opération n'a donné lieu à aucun mouvement monétaire mais à un reclassement des objets dans la catégorie « subventions d'investissement » au bilan de l'État de Genève et, corrolairement, à l'inscription au bilan de l'Université d'un actif de même valeur et la reconnaissance d'une subvention d'investissement constatée d'avance. À relever qu'enfin, cette opération est neutre sur le compte d'exploitation, le montant des amortissements étant entièrement compensés par les produits différés des subventions d'investissement.

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques de CADMOS ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution totale de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est échelonné jusqu'en 2016. Le versement réalisé par l'Université à l'EPFL s'élève à CHF 425'000 en 2015 contre CHF 637'000 en 2014. Le solde à payer est enregistré dans les autres créanciers avec contrepartie. CADMOS II a été mis en service et son exploitation « scientifique » a démarré en janvier 2013.

2014	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2014	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2014	Solde au 01.01.2014	-Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2014	Solde au 01.01	Solde au 31.12.2014
Appareils scientifiques	238'527'174	13'166'736	-6'567'783	245'126'126	-197'890'699	-16'071'152	6'575'326	-207'386'526	40'636'475	37'739'601
Matériel informatique	56'986'357	5'282'339	-2'487'382	59'781'315	-45'838'450	-5'616'930	2'600'260	-48'855'119	11'147'907	10'926'195
Aménagement	4'751'050	490'644	-	5'241'695	-750'095	-515'743	-	-1'265'838	4'000'955	3'975'857
Matériel et Mobilier	63'446'061	3'075'157	-16'177'340	50'343'878	-48'363'044	-4'725'461	16'283'891	-36'804'614	15'083'017	13'539'264
Total	363'710'643	22'014'877	-25'232'505	360'493'014	-292'842'288	-26'929'285	25'459'477	-294'312'097	70'868'355	66'180'918
Immobilisations incorporelles	6'208'400	2'412'025	8'370'658	16'991'083	-3'361'257	-1'449'849	75'031	-4'736'075	2'847'143	12'255'008
Immobilisations en cours	7'184'105	1'550'226	-8'734'331	-	-	-	-	-	7'184'105	-
Cadmos I+II	2'990'474	-	-867'042	2'123'432	-1'397'900	-530'858	867'042	-1'061'716	1'592'574	1'061'716
TOTAL	380'993'622	25'977'127	-26'463'221	379'607'529	-297'601'445	-28'909'993	26'401'550	-300'109'888	82'492'177	79'497'641

3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2015	2014
Solde au 01.01	-52'655'222	-56'098'494
Utilisation de la subvention	19'782'138	18'447'415
Nouvelle subvention d'investissement	-13'068'738	-15'004'143
Solde au 31.12	-45'941'822	-52'655'222

En plus des subventions d'investissement au titre des crédits de programme / renouvellement et d'ouvrage, l'État de Genève a octroyé à l'Université une subvention d'investissement équivalente au prix de cession (CHF 1'763'698) des aménagements réalisés, pour le compte de l'Université, dans des locaux loués.

3.3.13 Créanciers

	2015	2014r
Fournisseurs	9'378'454	7'705'640
Conférenciers	383'340	402'719
Autres	2'236'943	1'779'687
Solde vacances collaborateurs	6'288'154	6'512'200
Heures supplémentaires collaborateurs	818'382	794'517
Pont-AVS part à court terme	1'528'994	2'449'243
Membres du personnel	-	476'624
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'634'268	20'120'629
Pont-AVS part à long terme	1'277'697	2'697'524
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'277'697	2'697'524
Créanciers avec contrepartie	21'911'965	22'818'153

Lors de l'octroi d'un pont AVS à un collaborateur (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la créance est ajustée. L'octroi d'un pont AVS induit une charge de CHF 243'835 en 2015 contre CHF 177'518 en 2014. L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 2'354'835 en 2015 contre CHF 3'230'232 en 2014. Enfin, la créance a été ajustée en lien avec le décès de bénéficiaire de pont AVS pour un montant de CHF 187'785.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 70.80 en 2015 contre CHF 70.60 en

2014) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 61.50 en 2015 contre CHF 61.80 en 2014). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est globalement à la baisse (diminution de 3'242 heures) et celui relatif aux heures supplémentaires est globalement à la hausse (augmentation de 451 heures). La créance est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire. En 2015, la créance pour les soldes vacances a été ajustée à la baisse de CHF 224'045 et celle pour les heures supplémentaires à la hausse de CHF 23'865.

Le rapport financier 2014 présentait les acomptes des patients de la section de médecine dentaire dans les créanciers sans contrepartie, alors qu'ils auraient dû être inclus dans les créanciers avec contrepartie. Le présent rapport financier corrige la présentation et, pour des raisons de comparabilité temporelle, les données 2014 des autres créanciers avec contrepartie ont été retraitées, à la hausse, du montant de CHF 163'820 et ceux des créanciers sans contrepartie à la baisse d'un montant équivalent.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2015	2014r
Impôts confédérés	105'921	146'273
TVA sur chiffre d'affaires	421'580	444'471
Garanties (trousses, magasin central, sports)	332'737	335'855
Créanciers sans contrepartie	860'238	926'599

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 22'772'203 au 31 décembre 2015 contre CHF 23'744'752 au 31 décembre 2014.

3.3.14 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Produits constatés d'avance	2'496'490	2'111'571
Charges à payer	2'134'070	1'822'690
Passifs transitoires	4'630'560	3'934'261

Depuis la création de la CPEG, la promotion d'un collaborateur enclenche toujours un processus de rappels de cotisations mais entièrement à la charge du collaborateur concerné. Cela implique que, du côté de l'employeur, pour les promotions intervenues en 2015, aucune charge n'est enregistrée dans le compte d'exploitation. Au 1^{er} janvier 2015, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Université, la CPEG devait encore établir des factures pour solder les derniers cas de promotion de collaborateurs au bénéfice d'un contrat de droit privé (collaborateurs « Fonds ») intervenues avant 2012. Ces factures ont été réglées dans le courant de l'année 2015.

3.3.15 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Ils regroupent tous les fonds alloués par des tiers

avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 746 recherches sont en cours et 629.3 postes EPT ont été utilisés en 2015. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

Pour les fonds de l'Union européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 à 25 % du financement est retenue jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le bénéficiaire. À fin 2015, l'Université est l'hôte de 114 projets européens contre 122 projets à fin 2014. 28 projets ont été clôturés et 20 nouveaux projets, dont 16 entrant dans la catégorie « Horizon 2020 », ont démarré au cours de l'année 2015.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 786 postes EPT ont été financés par les fonds de tiers en 2015.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2015, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 3'416'414 contre CHF 2'653'681 en 2014. À relever que le pourcentage d'overhead a été augmenté d'un pourcent en 2015.

	2015	2014
Fonds National Suisse	79'162'250	69'677'261
Fonds de l'Union européenne	15'360'563	20'176'366
Autres Fonds de tiers	70'842'691	75'205'121
Fonds affectés à la recherche	165'365'504	165'058'748

3.3.16 Emprunts hypothécaires

La structure des emprunts est la suivante :

2015	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+)/ Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Echéance	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'091'200	-24'800	1'066'400	24'800	1'041'600	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	903'000	-18'000	885'000	18'000	867'000	Fixe	2.00%	16.07.2021
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	1'300'000	-	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'680'200	-42'800	3'637'400	1'342'800	2'294'600			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'614'600	-70'200	1'544'400	70'200	1'474'200	Fixe	1.88%	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Appartement Champel	-	-	-	-	-			
	Total	1'614'600	-70'200	1'544'400	70'200	1'474'200			
Emprunts hypothécaires	5'294'800	-113'000	5'181'800	1'413'000	3'768'800				

L'Université n'a procédé en 2015 à aucun renouvellement de ses emprunts hypothécaires. Selon les échéances des emprunts, la SI « Rue du 31 décembre » devra renouveler son emprunt hypothécaire ce qui justifie une présentation dans la rubrique « part à court terme » du solde dû au 31 décembre 2015.

Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2014		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	Si Les Roseaux	1'116'000	-24'800	1'091'200	24'800	1'066'400	Fixe	3.05%	29.04.2019
	Si Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	Si Radiosa	921'000	-18'000	903'000	18'000	885'000	Fixe	2.00%	16.07.2021
	Si Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	Si 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'723'000	-42'800	3'680'200	42'800	3'637'400			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'684'800	-70'200	1'614'600	70'200	1'544'400	Fixe	1.88%	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Appartement Champel	-	-	-	-	-			
	Total	1'684'800	-70'200	1'614'600	70'200	1'544'400			
Emprunts hypothécaires		5'407'800	-113'000	5'294'800	113'000	5'181'800			

3.3.17 Provisions

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2015 :

2015	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	221'729	43'487	-907	-	264'309
Rachats CPEG part à long terme	765'347	212'492	-229'015	-	748'824
Litiges	257'500	-	-	-72'000	185'500
Provisions	1'244'576	255'979	-229'922	-72'000	1'198'633

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge de CHF 255'978 en 2015 contre 44'402 en 2014 dans le compte d'exploitation. L'Université a versé CHF 229'922 à la CPEG.

Sur la base des litiges en cours, cinq provisions sont inscrites au bilan au 31 décembre 2015 et une provision a été dissoute compte tenu d'une décision de justice. Pour les cinq provisions, leur

montant est inchangé par rapport à l'évaluation initiale et les causes sont pendantes devant les instances judiciaires concernées. Des informations complémentaires sont présentées dans la note « 3.3.38 Litiges en cours ».

2014	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	226'073	-	-4'344	-	221'729
Rachats CPEG part à long terme	905'382	44'402	-184'437	-	765'347
Litiges	90'000	167'500	-	-	257'500
Provisions	1'221'455	211'902	-188'780	-	1'244'576

3.3.18 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2012 à 2015, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (art.13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- o Une dette reflétant la part restituable à l'État de Genève est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- o Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État de Genève.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais en incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et comptabilisée comme une dette vis-à-vis de l'État de Genève jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État de Genève est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État de Genève. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État de Genève et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

La COB 2012 / 2015 établit les règles de traitement du résultat net « Budget État » (art.14). Ce

Notes relatives aux états financiers consolidés

dernier est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État de Genève et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves :

	2015	2014
Résultat État avant répartition	2'201'681	12'061'727
Rétrocession bénéfice (25 %)	550'420	3'015'432
Résultat net État	1'651'261	9'046'295
Résultat net État attribué au FID	990'756	5'427'777
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	660'504	3'618'518

3.3.19 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2015	2014
Solde au 01.01	5'130'579	2'115'147
Rétrocession bénéfice (25 %)	550'420	3'015'432
Solde au 31.12	5'681'000	5'130'579

3.3.20 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2015	2014
Solde au 01.01	6'156'695	2'538'176
Résultat net État	1'651'261	9'046'295
Attribution totale au FID	-990'756	-5'427'777
<i>Attribution annuelle</i>	<i>-990'756</i>	<i>-5'427'777</i>
<i>Attribution au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Solde au 31.12	6'817'199	6'156'695
Variation annuelle	660'504	3'618'518

L'année 2015 est marquée par la fin d'une période quadriennale de la COB. Selon le règlement sur les finances de l'Université (art.13), le solde de la réserve « Part subvention non dépensée » sera intégralement attribué à la réserve pour le FID au début de l'année 2016.

3.3.21 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2015	2014
Solde au 01.01	16'516'417	17'667'481
Utilisation annuelle	-8'678'256	-6'578'842
Attribution totale	990'756	5'427'777
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	<i>990'756</i>	<i>5'427'777</i>
<i>Attribution au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Solde au 31.12	8'828'917	16'516'417
Variation annuelle	-7'687'500	-1'151'065

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID.

Selon les règles d'utilisation du FID, ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.
- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2015, des moyens FID d'un montant de CHF 8'818'149 ont été alloués selon la typologie suivante :

- « Axe Innovation » pour un montant total de CHF 425'977 par le soutien à des initiatives dans le domaine de Law Clinics, éthique théologique, tutorat par pairs, statistiques cliniques et practicum professionnalisant.
- « Axe Encadrement » pour un montant de CHF 1'891'808 par le soutien au programme interfacultaire psycholinguistique et au Global Studies Institute.
- « Poursuite de projets initiés en 2012/2013/2014 » pour un montant de CHF 2'367'012, notamment le financement des Pôles nationaux de recherche (PRN), de la maison des langues, du projet en neurosciences fondamentales, de la Chaire « UNESCO » dans le droit de l'art, du projet « Dialogue Cité », des projets Bio-Mondes de Bio-scope et de « Digital Humanities », du Centre d'imagerie biomédicale, du soutien à l'accueil des nouveaux professeurs « Welcome Center », du bureau de la « petite enfance », de l'animalerie du CMU et du Droit international de l'environnement.
- « Projets et développements initiés en 2015 » pour un montant de CHF 679'995 notamment dans les domaines suivants : projets « Health 2030 », « Geneva Health Forum », à la commission d'éthique de la FPSE, au « Geneva Creativity Center », au « Geneva International Platform », aux projets « SEED », « Serious Game », « langage et communication », « Cursus Biomédical », ainsi que « In-Zone ».
- Soutien aux facultés, aux centres interfacultaires et aux activités de support pour un montant de CHF 3'453'357 notamment dans les domaines suivants : développement du pôle d'évaluation des enseignements, soutien à la mise en œuvre des systèmes d'information, soutien logistique, et soutien ponctuel aux centres interfacultaires et facultés de droit, des sciences de la société et de la médecine.

3.3.22 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour soutenir la recherche, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Selon les volontés du donateur, une charte régit la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 124 fonds universitaires avec chartes.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2015	2014
Solde au 01.01	81'265'403	75'386'906
Attribution annuelle	8'233'056	7'744'977
Utilisation annuelle	4'917'959	2'956'257
Imputations internes	-673'404	1'089'777
Solde au 31.12	83'907'095	81'265'403
Variation annuelle	2'641'693	5'878'496

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1'050 autres fonds propres affectés.

	2015	2014
Solde au 01.01	110'333'354	127'251'638
Attribution annuelle	26'843'380	29'565'264
Utilisation annuelle	55'518'713	65'124'706
Imputations internes	19'505'651	18'641'158
Solde au 31.12	101'163'672	110'333'354
Variation annuelle	-9'169'682	-16'918'284

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report « fonds État »), il existe 5 autres fonds propres libres. Il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie et des stocks, des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et de l'immeuble Carl-Vogt.

	2015	2014
Solde au 01.01	95'848'192	64'810'300
Résultat annuel	-8'832'872	13'419'263
Mouvements annuels	15'206'246	17'618'629
Attribution annuelle	35'768'095	29'139'954
Utilisation annuelle	15'056'211	3'769'929
Imputations internes	-5'505'638	-7'751'395
Solde au 31.12	102'221'566	95'848'192
Variation annuelle	6'373'373	31'037'892

3.3.23 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques, les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2015	2014
Allocations fédérales pour la recherche	122'157'319	125'915'194
Subvention fédérale de base	94'493'726	93'214'194
Subvention fédérale d'égalité	-	273'032
Subventions de la Confédération	216'651'045	219'402'420

L'indemnité de l'État de Genève est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les éventuels transferts d'activités (de moyens) entre l'État de Genève et l'Université.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles de Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. Cette subvention est enregistrée dans les produits de l'Université. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants genevois inscrits dans les autres universités

cantonaux. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État de Genève.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier, à l'Université de Genève, l'École de pharmacie Genève / Lausanne (EPGL). Le canton de Vaud octroie une subvention annuelle de fonctionnement, selon une convention expirant en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir note « 3.2.15 Subventions »).

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université :

	2015	2014
Indemnité État	338'147'404	319'223'537
Rétrocession bénéfice (25 %)	-550'420	-3'015'432
Autres allocations État	620'325	639'406
Subventions État	338'217'309	316'847'511
Accord intercantonal universitaire	32'876'264	33'424'380
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	5'075'407	5'075'407
Autres allocations	275'000	-
Subventions autres cantons	38'226'671	38'499'787
Produits différés subventions d'investissement	19'782'138	18'447'415
Subventions cantonales	396'226'118	373'794'713

La forte augmentation de l'indemnité cantonale est à mettre en relation avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État de Genève vers l'Université intervenu en janvier 2015. Ce transfert d'activités et de moyens implique que l'Université assume directement quasiment toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), des baux à loyer, de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets.

La catégorie des « autres subventions et dons » comprennent un nombre très important de bailleurs. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2015, en plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix bailleurs / donateurs les plus importants sont la Fondation Louis Jeantet, la Fondation Hans Wildsord, la Fondation privée des HUG (anciennement la Fondation Artère), la Fondation

Notes relatives aux états financiers consolidés

Schmidheiny, la Fondation Ernest Boninchi, la Fondation pour l'institut suisse de finance, l'Association de l'institut de recherche sur l'arthrite, la Ligue genevoise contre le cancer, la Société académique de Genève et l'institut Clayton de la recherche. À relever qu'en termes de valeur, cette liste de bailleurs représente environ 86 % de l'échantillon des bailleurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre près de 60 % des montants encaissés en 2015.

Au total, par type de bailleurs, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2015 et 2014.

	2015	2014
Subventions de la Confédération	216'651'045	219'402'420
Subventions État	338'217'309	316'847'511
Subventions autres cantons	38'226'671	38'499'787
Subvention de la Communauté européenne	29'083'570	19'148'734
Autres subventions et dons	22'103'651	29'434'214
Total subventions monétaires	644'282'246	623'332'666
Produits différés de subventions d'investissement	19'782'138	18'447'415
Subventions reçues	664'064'383	641'780'081

3.3.24 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que la participation de HES et IHEID pour des services délivrés à leurs étudiants. Les taxes universitaires au cours des exercices 2015 et 2014 s'élèvent à :

	2015	2014r
Taxes d'encadrement	9'362'060	9'119'600
Taxes fixes	1'966'900	1'912'868
Taxes auditeurs	39'500	41'578
Participation HES & IHEID	1'731'298	1'226'375
Taxes universitaires	13'099'758	12'300'421

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2015 par rapport à 2014. Le montant des taxes universitaires s'élèvent à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sociales et des associations d'étudiants et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève.

Le taux d'exonération des taxes est de 29 %, inchangé entre 2015 et 2014.

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants a fait l'objet d'une convention de prestations interinstitutionnelle fixant notamment le périmètre des services

offerts aux étudiants, ainsi que le mode de calcul. L'approche privilégiée est celui d'un forfait par étudiant calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants des institutions concernées. Le montant facturé à IHEID s'élève à CHF 444'451 et celui à HES à CHF 1'286'846 contre respectivement 193'067 et 1'033'308 en 2014.

Dans le rapport financier 2014, les taxes d'auditeur étaient présentées dans les autres écolages. Pour souci de cohérence, ces taxes sont désormais incluses dans les taxes universitaires. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2014 ont été retraitées.

3.3.25 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2015 et 2014 :

	2015	2014r
Formation continue	12'521'717	13'260'805
Cours d'été	1'159'225	1'103'925
Cours de langue	381'177	202'677
Ecole d'avocature	798'500	796'500
Conférences	416'962	428'481
Autres inscriptions	526'520	712'710
Culture et sports	868'646	860'008
Autres écolages	16'672'747	17'365'106

Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2015, le produit de l'overhead s'élève à CHF 932'293 contre CHF 953'999 en 2014.

Dans le rapport financier 2014, les taxes d'inscriptions aux formations continues, aux activités sportives, aux conférences incluaient certains écolages, dont l'écolage de l'École d'avocature. Pour accroître la lisibilité des autres écolages, une subdivision par famille de produit est introduite dans le rapport financier 2015. À relever également que les taxes d'auditeur sont désormais présentées dans la note « 3.3.24 Taxes universitaires ». Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2014 ont été retraitées.

3.3.26 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2015 et 2014 :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2015	2014
Recettes dentaires	5'141'207	5'008'478
Mandats avec tiers	16'628'126	12'058'505
Prestations de services	11'490'769	10'625'752
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications, location	3'193'682	3'050'599
Analyses	674'850	649'901
Mise à disposition de personnel	398'824	144'751
Publicité	199'125	389'913
Émoluments	154'039	201'511
Prestations de services et ventes	37'880'622	32'129'410

3.3.27 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2015 et 2014 à :

	2015	2014
Personnel mobilisé	198'686	157'188
Invalidité	79'352	227'173
Accident	765'671	950'203
Maternité	1'709'904	1'950'189
Remboursements, assurances	2'363'437	2'251'156
Dédommagement de tiers	5'117'049	5'535'909

3.3.28 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs : le personnel enseignant et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2015	2014
Traitements personnel administratif et technique	161'141'588	155'886'358
Traitements personnel enseignant	301'989'796	295'082'279
Temporaires	5'130'959	5'461'359
Salaires	468'262'343	456'429'996
Assurances sociales	41'223'185	39'789'579
Assurance maladie et accidents	1'625'699	1'475'871
Charges sociales	42'848'883	41'265'450
Caisses de pension et de prévoyance	60'116'004	55'173'079
Total « masse salariale »	571'227'231	552'868'525
Pont-AVS	56'050	175'674
Autres charges de personnel	899'834	1'046'242
Autres charges de personnel	955'884	1'221'916
Charges de personnel	572'183'115	554'090'441

En 2015, la progression de l'annuité n'a été octroyée qu'aux seuls collaborateurs dont le salaire annuel brut est inférieur au salaire médian genevois. Par décision du Conseil d'État, l'indexation des salaires a été suspendue. La progression de l'annuité 2014 a déployé des effets financiers sur 2015 en raison du fait que cette progression est octroyée aux collaborateurs du personnel enseignant à partir d'août uniquement.

Plusieurs taux de cotisations sociales ont été adaptés en 2015. Afin, d'offrir une transition aux salariés employés par l'Université avant le 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation à la CPEG augmente par palier et a connu une croissance de 1.4 % sur les salaires déterminants en 2015. Le taux de cotisation à la Caisse des allocations familiales a augmenté de 10 points de base en janvier 2015. Enfin, pour les seuls collaborateurs ayant un contrat de droit privé, le taux de cotisation à l'assurance perte de gain a augmenté de 8 points de base en janvier 2015.

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de l'Université (Lois 10445 et 10446), des charges salariales de CHF 169'596 ont fait l'objet d'une activation en 2015 dans les immobilisations contre CHF 610'590 en 2014. À relever que tous les projets ont été clos au printemps 2015.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Notes relatives aux états financiers consolidés

Taux moyen	2015	2014
	Postes	Postes
Corps professoral	509.5	490.0
Collaborateurs enseignement et recherche	2'302.4	2'259.6
Personnel administratif et technique	1'601.1	1'545.3
Total	4'413.0	4'294.9

Le nombre des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés a crû de 3.5 % pour le personnel administratif et technique et de 2.3 % pour le personnel enseignant. Cet effet de volume est le principal facteur de croissance des charges de personnel en 2015.

À relever que dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail. À relever enfin que l'Université compte 3'152 collaboratrices et 3'158 collaborateurs au 31 décembre 2015 occupant 4'510 postes équivalents temps plein.

3.3.29 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2015	2014
Prestations de services, frais de gestion	36'082'136	32'759'921
Honoraires et mandats externes	36'082'136	32'759'921
Entretien mobilier	4'645'291	3'504'043
Entretien immeubles	7'558'190	792'566
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	12'203'481	4'296'609
Loyers, fermages et redevances	10'188'664	5'134'828
Loyers	10'188'664	5'134'828
Frais de laboratoires	24'056'396	23'428'284
Fournitures et livres	13'964'924	13'092'950
Matériel consommable	1'595'468	2'473'092
Eau, énergie et combustible	8'527'805	288'191
Frais divers	264'487	309'963
Fournitures et prestations diverses	48'409'079	39'592'479
Frais déplacement, réceptions et conférences	13'042'132	12'663'381
Biens, services et marchandises	119'925'492	94'447'218

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État de Genève vers l'Université intervenu en janvier 2015, cette dernière assume directement quasiment toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), des baux à loyer, de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. Ce transfert représente une augmentation estimée de CHF 20'969'000 du volume des dépenses de « biens, services et marchandises », toutes choses étant égales par ailleurs, et a donné lieu à un transfert partiel de moyen (voir note « 3.3.23 Subventions reçues »).

3.3.30 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2015 et 2014 les subventions suivantes :

	2015	2014
Subventions à la recherche	3'723'370	4'755'798
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	7'102'804	5'870'310
Subventions aux crèches	2'952'708	3'286'637
Fondation Campus Biotech Geneva	5'733'559	7'392'418
Fondation autonome de théologie	1'511'985	1'540'879
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	666'621	668'011
Bibliothèque de Genève	936'206	911'960
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
Subventions accordées	24'446'251	26'245'013

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lequel l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'institut suisse de bio-informatique ou certains projets de la CUS. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, on peut citer certains programmes de recherche nationale ou certains projets de l'Observatoire de Genève (Espresso, Harps-North).

3.3.31 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, qu'à partir de l'exercice 2014, les charges liées à la mise à disposition gratuites ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État de Genève ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État de Genève mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1. Sur cette base, le montant du loyer simple s'élève à CHF 56'409'268 en 2015 contre CHF 55'000'704 en 2014.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État de Genève vers l'Université, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage) à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, des baux à loyer, de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (se référer à la note « 3.3.29 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État de Genève.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État de Genève assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État de Genève :

	2015	2014
Amortissement bâtiments	30'593'821	29'185'257
Intérêts	15'747'616	15'747'616
Location terrains	10'067'832	10'067'832
Location simple « bâtiments universitaires »	56'409'268	55'000'704
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	4'140'929	10'072'672
Baux à loyer	-	5'869'934
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780'000	780'000
Moyens mis à disposition UniGE	61'330'197	71'723'311

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.32 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2015 :

Valeur des titres 2015	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2015 c=b-a	2014 d	
Portefeuille de trésorerie	208'347'766	231'817'525	23'469'759	24'988'058	-1'518'299
Couverture de change	-	-455'928	-455'928	-256'950	-198'978
Portefeuille des fonds universitaires	40'696'867	48'071'549	7'374'682	8'059'412	-684'730
Total portefeuille mobilier	249'044'633	279'433'145	30'388'513	32'790'520	-2'402'007

L'écart de CHF 455'928 présenté sous la ligne « couverture de change » représente l'écart entre le taux de change contractuellement fixé USD / CHF et le taux de change au 31 décembre 2015 appliqué à l'achat à terme de monnaie achetée. Le détail de la couverture est présenté dans la note « 3.3.5 Placements financiers ».

Résultats financiers 2015	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	650'593	-	-650'593	2'748'769	2'748'769
Couverture de change	2'027'742	1'772'847	-254'895		1'772'847
Portefeuille des fonds universitaires	42'575	265'245	222'670	639'758	905'003
Total portefeuille mobilier	2'720'910	2'038'091	-682'818	3'388'527	5'426'619

Notes relatives aux états financiers consolidés

Quant à 2014, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2014	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2014 c=b-a	2013 d	
Portefeuille de trésorerie	192'988'797	217'976'855	24'988'058	15'871'923	9'116'136
Couverture de change	-	-256'950	-256'950	108'906	-365'856
Portefeuille des fonds universitaires	39'931'930	47'991'342	8'059'412	5'080'586	2'978'825
Total portefeuille mobilier	232'920'727	265'711'247	32'790'520	21'061'414	11'729'105

Résultats financiers 2014	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	908'317	1'597'829	689'513	3'217'473	4'815'302
Couverture de change	1'887'691	221'316	-1'666'374		221'316
Portefeuille des fonds universitaires	8'449	469'110	460'661	916'140	1'385'250
Total portefeuille mobilier	2'804'456	2'288'255	-516'201	4'133'612	6'421'868

Les frais de gestion du portefeuille mobilier se décompose de la façon suivante :

		2015	2014
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	352'174	281'212
	Frais de transactions et autres	259'209	170'433
	Sous-total	611'383	451'645
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	77'125	73'474
	Frais de transactions et autres	376	7'381
	Sous-total	77'501	80'855
Frais de gestion du portefeuille mobilier		688'884	532'500

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note « 3.3.9 Immeubles de placement ».

3.3.33 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie a fait l'objet d'un retraitement des données de l'année 2014 en lien avec l'élimination des impôts différés sur les réévaluations des immeubles de placement. Pour garantir la comparabilité temporelle, ce retraitement induit une modification symétrique

Notes relatives aux états financiers consolidés

des flux de trésorerie des activités d'exploitation et ceux de financement d'un montant de CHF 264'554, sans aucun impact sur la variation nette des liquidités.

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée de certains postes présentés de façon regroupée dans le tableau de flux de trésorerie. Ces postes sont les suivants : les éléments liés aux produits et charges financières, ceux liés aux produits et charges non monétaires, ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net, ainsi que ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Les produits et charges financières se décomposent de la manière suivante :

	2015	2014r
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'720'910	2'804'456
Frais de gestion portefeuille mobilier	688'884	532'500
Charges immeubles de placement	1'446'139	1'135'596
Charges financières réalisées	4'855'933	4'472'552
Produits réalisés portefeuille mobilier	5'426'619	6'421'868
Produits immeubles de placement	2'729'727	2'707'135
Produits financiers réalisés	8'156'345	9'129'003
Résultat financier réalisé	3'300'412	4'656'451

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2015	2014r
Amortissements	31'926'038	28'909'993
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	316'541	623'887
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	96'181	61'671
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	26'057	23'121
Variation impôt différé sur immeuble de placement	834'121	264'554
Pertes latentes portefeuille mobilier	2'402'007	-
Charges non monétaires	35'600'945	29'883'225
Dissolution de provisions	72'000	-
Gains latents immeubles de placement	3'870'000	1'000'000
Gains latents portefeuille mobilier	-	11'729'105
Produits différés sur subventions d'investissement	19'782'138	18'447'415
Revenus non monétaires	23'724'138	31'176'520
Variation nette	11'876'807	-1'293'295

À relever que par souci de cohérence, l'utilisation des provisions est présentée en diminution des charges non monétaires dans la rubrique « variation de provision ». Sans impact sur la variation nette, ce changement de présentation modifie les données « charges non monétaires » et « revenus non monétaires » publiées dans le rapport financier 2014 d'un montant de CHF 188'780.

La variation de l'actif d'exploitation net résulte des opérations suivantes :

	2015	2014r
Variation Débiteurs avec contrepartie	-5'620'495	128'957
Variation Débiteurs sans contrepartie	12'482'849	-10'564'027
Variation Stocks	93'540	-106'100
Variation actifs transitoires	-2'615'899	-1'140'061
Variation autres actifs	3'229	-89'691
Variation des actifs d'exploitation	4'343'224	-11'770'923
Variation Créanciers avec contrepartie	-906'189	-6'192'876
Variation Créanciers sans contrepartie	-66'361	65'119
Variation Passifs transitoires	696'298	1'165'840
Variation Fonds affectés à la recherche	306'756	6'135'073
Variation Part de subvention à restituer	550'421	3'015'432
Variation des passifs d'exploitation	580'926	4'188'587
Variation de l'actif d'exploitation net	4'924'150	-7'582'336

Compte tenu de la nature des autres actifs financiers, principalement des capitaux de dotation et des garanties « loyers », ces opérations auraient dû être présentées dans les activités d'exploitation alors qu'elles l'ont été dans le bloc « activités de financement ». Ce changement de présentation modifie les données publiées dans le rapport financier 2014 et exige pour garantir la comparabilité temporelle de retraiter symétriquement les flux de trésorerie des activités d'exploitation et ceux des activités de financement d'un montant de CHF 89'691.

Enfin, la variation des actifs financiers se décompose de la façon suivante :

	2015	2014
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-41'521'903	-56'155'289
Acquisition immeubles de placement	-	-780'000
Sous-total « Achats »	-41'521'903	-56'935'289
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	38'897'998	51'485'076
Sous-total « Ventes »	38'897'998	51'485'076
Variation des actifs financiers	-2'623'906	-5'450'213

3.3.34 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont les membres du Rectorat (recteur, vice-recteurs et secrétaire général), les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des directeurs de l'administration centrale et du secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des doyens de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération.

La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2015		2014	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.0	1'522'473	5.5	1'420'034
Doyens	9.0	193'086	9.0	199'350
Divisions	7.7	1'468'718	7.7	1'547'371
Total	22.7	3'184'278	22.2	3'166'755

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux dirigeants. Elle ne leur a accordé aucun prêt dans la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux dirigeants.

3.3.35 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle (participation officielle) dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les participations officielles dans des entités tierces :

- L'Université est membre fondateur.
- Il existe une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe

Notes relatives aux états financiers consolidés

suprême de l'entité dans les statuts des entités.

- o Il existe une participation au capital de l'entité ou des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, deux catégories d'entité sont présentes. La première inclut des entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe des entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Les tableaux ci-dessous présentent la liste des entités de la première catégorie uniquement en mettant en évidence la nature du contrôle exercé.

L'Université exerce un contrôle exclusif sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Fondation Fonds Général de l'Université	Fondation de droit privé	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	Fondation de droit privé	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	Fondation de droit privé	

L'Université exerce un contrôle conjoint sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire	Association	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Institut Confucius de Genève	Association	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport	Fondation de droit privé	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	Fondation de droit privé	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation de droit privé	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	Fondation de droit privé	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	Fondation de droit privé	Ville GE, État GE et Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	Fondation de droit privé	État GE, Église protestante de Genève
Fondation Dialogue des Savoires	Fondation de droit privé	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation du sanatorium universitaire suisse	Fondation de droit privé	Hautes écoles universitaires
Fondation du secteur Petite Enfance Université	Fondation de droit privé	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	Fondation de droit privé	EPFL, HUG
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique	Fondation de droit privé	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	Fondation de droit privé	UNIL, État VS et Ville de Sion
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	Fondation de droit privé	État GE, État Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	Fondation de droit privé	État GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	Fondation de droit privé	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	Fondation de droit privé	État, Confédération, GTSA et SCTA.

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Swiss School of Public Health	Fondation de droit privé	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
Centre d'Imagerie Biomédicale	Société simple	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Société simple	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée	Société simple	UNIL, EPFL
HARPS-N	Société simple	Harvard, St Andrews, Edimburgh, Belfast et INAF
ESPRESSO	Société simple	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries
Centre interprofessionnel de simulation	Société simple	HUG, HES SO
Réseau suisse des études internationales	Société simple	IHEID
SwissSIMS	Société simple	UNIL, UNIBE, ETHZ

Par rapport aux états financiers 2014, la liste des parties liées a été modifiée de la façon suivante.

Trois fondations ont été créées dans le courant de l'année 2015. Il s'agit de la Fondation du « secteur de la petite enfance de l'Université », du Centre interprofessionnel de simulation et de la Fondation « Swiss Research Institute on Commodities ».

Les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université ont été exclues. Il s'agit de la fondation Ernst & Lucie Schmidheiny, de la fondation Ernest Boninchi, des cinq sociétés immobilières de l'Université et de la fondation « Centre de recherches médicales Carlos & Elsie de Reuter ». Par ailleurs, la Conférence suisse des hautes écoles (« Swissuniversities ») a été exclue car n'est pas une partie liée.

3.3.36 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2015, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CIBM et la contribution de l'Université pour les années 2013 et 2014.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2014	dont UNIGE	2013	dont UNIGE
Charges de personnel	3'777'864	974'812	3'747'887	1'104'700
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	79'239	32'059	90'643	20'652
Matériels consommables et entretien	853'064	63'830	821'785	38'731
Autres matériels	157'463	70'988	49'518	6'031
Dépenses de fonctionnement	4'867'631	1'141'689	4'709'833	1'170'113
Équilibrages 2012/2013/2014	-	-46'281	-	50'979
Équivalent d'une location	867'044	14'364	908'705	14'364
Total exploitation	5'734'674	1'109'772	5'618'539	1'235'456
Investissement	64'131	-	84'902	-
Total exploitation & investissement	5'798'805	1'109'772	5'703'441	1'235'456

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

3.3.37 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/P), le projet constitue une plateforme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est étalé jusqu'en 2016.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2015, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2013 et 2014 :

	2014 dont UNIGE		2013 dont UNIGE	
Chaires	480'951	480'951	668'932	668'932
Support CADMOS	250'796	-	244'663	-
Autres dépenses	121'904	64'060	111'975	65'563
Exploitation sans leasing	433'943	-	576'878	-
Total exploitation	1'287'595	545'011	1'602'448	734'495
Leasing BG/P & BG/Q	-	637'000	396'358	637'000
Total exploitation & investissement	1'287'595	1'182'011	1'998'806	1'371'495

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. À cette dépense s'ajoute un montant enregistré dans le compte d'exploitation au titre notamment de la prise en charge d'une chaire et du soutien technique.

3.3.38 Litiges en cours

Litige avec la commune du Grand-Saconnex :

La commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malversations dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'950. En octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre ce jugement qui a été rejeté par la Cour de justice en mai 2010. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013 pour la somme du litige avec un intérêt de 5 % dès le 11 mars 2009. L'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

Litige contre un professeur hospitalo-universitaire :

L'Université de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève et le FNS ont déposé plainte pénale pour notamment gestion déloyale des deniers publics et escroquerie. Convaincu par ailleurs de fraude à l'intégrité scientifique, le professeur a été révoqué en juillet 2014. Le montant du dommage potentiel s'élève à environ € 500'000. Les comptes bancaires de l'intéressé ont été séquestrés. La procédure pénale est en cours.

Vu l'incertitude quant au dédommagement potentiel de l'Université, compte tenu des conditions fixées par les normes IPSAS pour reconnaître un actif éventuel, aucun montant n'a été comptabilisé au bilan.

Litige à propos d'un consortium agreement :

L'Université a participé à un programme de recherche financé par l'Union européenne dont la coordination a été confiée à une entreprise à raison individuelle. Bien que le coordinateur ait obtenu la dernière tranche de financement, il n'a pas versé les parts dévolues aux différents partenaires. Pour l'Université, le montant attendu s'élève à environ € 640'000. Les institutions concernées ont ouvert une procédure à l'encontre du coordinateur. En février 2015, le Tribunal

de première instance a rendu son jugement de faillite à l'encontre de cette entreprise dans laquelle l'Université a produit une créance de CHF 842'219.

L'Université estime qu'une partie importante de la part à recevoir ne le sera pas. Compte tenu des conditions fixées par les normes IPSAS, une provision pour débiteurs douteux a été constituée dans le cadre de l'exercice comptable 2014 et ajustée dans les comptes 2015. Elle est présentée dans la note « 3.3.6 Débiteurs ».

Autres litiges :

Présentés dans la note « 3.3.17 Provisions », il faut relever en particulier :

- Un litige avec une candidate non retenue dans le cadre de la nomination à un poste de professeur. Cette personne réclame une indemnité de CHF 1'269'499 équivalent à trois mois de salaire d'un professeur assistant, à son manque à gagner, au tort moral et aux frais d'avocat. La procédure est en cours. Pour couvrir ce risque, l'Université a constitué une provision de CHF 80'000 en 2013 et confirmée en 2015.
- Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateurs sont pendants en justice. Si la Chambre administrative de la Cour de justice devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens collaborateurs. En fonction des cas, les montants des indemnités varient de trois à six mois du dernier traitement. Ils représentent un besoin de provision de CHF 95'500. À relever que, par rapport à l'évaluation réalisée en 2014, un cas de contestation de licenciement a été tranché par la Chambre administrative de la Cour de justice en faveur de l'Université. Bien qu'un recours au Tribunal fédéral puisse être intenté, l'Université estime qu'il est plus improbable que probable d'être condamné. En conséquence, la provision a été dissoute pour un montant de CHF 72'000 en 2015.
- Deux cas de litige avec des étudiants invoquant un préjudice consécutif à un refus d'admission, respectivement à l'exclusion du programme de formation sont pendants en justice. Évaluant le risque d'être condamné comme étant improbable, ayant réintégré les deux étudiants concernés, l'Université n'a constitué aucune provision pour risque et charge.
- Un litige en lien avec des dommages exigés par un patient de la section de médecine dentaire qui a fait l'objet d'une constitution de provision à hauteur de CHF 10'000. Le dossier n'a connu aucune évolution en 2015.

3.3.39 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2015, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	502'982	31.12.16	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		502'982			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	136'124	31.12.18	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	136'124			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	107'321	31.12.20	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	107'321			
Total des contrats de leasing		746'428			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2015, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2016.

3.3.40 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Rectorat sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.



Université de Genève, Genève
Rapport de l'organe de révision au Rectorat
sur les comptes annuels au 31 décembre 2015

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 (NAS 890), nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Daniel Dumas
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Laurence Warpelin
Experte-réviseur agréée

Vernier, le 21 mars 2016

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe)

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants

5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2012		2013		2014		2015		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2013/12	2014/13	2015/14						
Genève	6'210	43%	6'272	43%	6'372	43%	6'594	43%	1%	2%	3%
En Suisse	2'951	20%	2'923	20%	2'846	19%	2'941	19%	-1%	-3%	3%
A l'étranger	5'320	37%	5'480	37%	5'500	37%	5'658	37%	3%	0%	3%
Total	14'481	100%	14'675	100%	14'718	100%	15'193	100%	1%	0%	3%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2015	2014	2015	2014
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'492	3'618	18'507'499	19'175'400
GF II (Faculté des sciences et médecine)	625	628	8'031'250	8'069'800
GF III (Faculté de médecine clinique)	270	255	6'939'000	6'553'500
Réductions pour pertes migratoires			-543'111	-550'630
Sous-total	4'387	4'501	32'934'639	33'248'070
IHEID	-146	-142	-769'295	-748'890
UNIL	45	72	578'250	925'200
Paiement rétroactif 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013			132'671	
Solde Université de Genève	4'286	4'431	32'876'264	33'424'380

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Autres informations

5.2 Personnel de l'Université

5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2015	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	10.8	15	185.5	256	601.8	753	798.1	18%	1'024	16%
Faculté des Sciences	137.3	151	812.7	1'081	415.7	486	1'365.7	30%	1'718	27%
Faculté de Médecine	125.1	263	556.6	974	424.8	557	1'106.5	25%	1'794	28%
Faculté des Lettres	73.7	78	225.7	370	30.2	44	329.6	7%	492	8%
Faculté d'Économie et de Management	40.7	46	82.1	110	38.5	49	161.3	4%	205	3%
Faculté des Sciences de la Société	38.8	40	103.7	145	21.1	27	163.6	4%	212	3%
Faculté de Droit	36.9	48	94.0	121	25.2	36	156.1	3%	205	3%
Faculté de Théologie	9.2	10	13.1	23	2.3	3	24.6	1%	36	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	50.5	51	239.1	358	41.7	59	331.2	7%	468	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	10.3	12	54.1	132	9.3	12	73.7	2%	156	2%
Total	533.2	714	2'366.5	3'570	1'610.5	2'026	4'510.3	100%	6'310	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2015	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	7.3	8	93.6	130	472.3	598	573.3	19%	736	18%
Faculté des Sciences	126.2	135	412.8	567	335.9	391	874.9	29%	1'093	27%
Faculté de Médecine	97.2	147	241.8	384	287.8	368	626.7	21%	899	22%
Faculté des Lettres	68.9	73	156.2	258	25.3	34	250.3	8%	365	9%
Faculté d'Économie et de Management	36.4	40	63.1	79	19.2	23	118.7	4%	142	3%
Faculté des Sciences de la Société	36.8	38	62.9	89	17.2	22	116.9	4%	149	4%
Faculté de Droit	34.4	44	74.9	92	22.3	32	131.6	4%	168	4%
Faculté de Théologie	0.0	0	10.4	16	1.9	3	12.3	0%	19	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	48.5	49	176.8	269	38.4	53	263.7	9%	371	9%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	10.1	12	48.0	125	8.3	11	66.4	2%	148	4%
Total	465.7	546	1'340.5	2'009	1'228.5	1'535	3'034.7	100%	4'090	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Autres informations

5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	9.1	180.4	595.3	784.7	18%
Faculté des Sciences	135.2	795.1	412.7	1'342.9	30%
Faculté de Médecine	109.9	531.7	426.8	1'068.4	24%
Faculté des Lettres	70.9	219.6	30.1	320.7	7%
Faculté d'Économie et de Management	36.1	89.6	38.0	163.7	4%
Faculté des Sciences de la Société	38.8	99.6	19.9	158.3	4%
Faculté de Droit	37.7	92.9	24.8	155.4	4%
Faculté de Théologie	9.0	12.5	2.2	23.6	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	51.1	229.8	41.7	322.6	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.6	51.4	9.7	72.7	2%
Total	509.5	2'302.4	1'601.1	4'413.0	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	8.2	92.1	475.0	575.3	19%
Faculté des Sciences	125.7	399.5	329.7	854.9	29%
Faculté de Médecine	97.1	241.1	290.3	628.5	21%
Faculté des Lettres	67.1	156.1	25.5	248.7	8%
Faculté d'Économie et de Management	30.5	66.1	17.3	114.0	4%
Faculté des Sciences de la Société	36.9	56.8	16.6	110.3	4%
Faculté de Droit	35.7	73.3	22.0	130.9	4%
Faculté de Théologie	0.6	10.1	1.9	12.6	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	49.9	168.3	37.4	255.5	9%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.6	45.8	8.6	66.0	2%
Total	463.3	1'309.3	1'224.2	2'996.8	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Comptes au 31 décembre 2015

Montants en francs suisses

91

5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	490'041'857	85'584'576	88'437'950	664'064'383
Taxes universitaires	13'099'208	-	550	13'099'758
Autres écologies	1'945'707	-46	14'727'086	16'672'747
Prestations de services et ventes	10'868'459	66'516	26'945'647	37'880'622
Dédommagement des tiers	1'831'288	950'715	2'335'045	5'117'049
Recettes diverses	232'911	43'064	586'028	862'004
Dissolution de provision	72'000	-	-	72'000
Imputations internes	10'523'642	1'234'704	54'968'824	66'727'169
Produits d'exploitation	528'615'072	87'879'530	188'001'131	804'495'733
Charges de personnel	420'542'174	62'151'896	89'489'044	572'183'115
Biens, services, marchandises	61'616'028	17'828'447	40'481'017	119'925'492
Amortissements	20'609'758	1'448'801	9'867'479	31'926'038
Pertes sur débiteurs	239'389	-	164'175	403'564
Subventions accordées	17'165'763	1'024'062	6'256'427	24'446'251
Imputations internes	6'790'699	5'426'325	54'510'145	66'727'169
Charges d'exploitation	526'963'811	87'879'530	200'768'287	815'611'628
Résultat net d'exploitation	1'651'261	-	-12'767'156	-11'115'896
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	5'426'619	5'426'619
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	2'729'727	2'729'727
Gains latents immeubles de placement	-	-	3'870'000	3'870'000
Produits financiers	-	-	12'026'345	12'026'345
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	2'720'910	2'720'910
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	2'402'007	2'402'007
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	688'884	688'884
Charges immeubles de placement	-	-	2'280'260	2'280'260
Charges financières	-	-	8'092'061	8'092'061
Résultat financier	-	-	3'934'284	3'934'284
Résultat net	1'651'261	-	-8'832'872	-7'181'611

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université du montant des imputations internes.

5.4 Compte de fonctionnement « État »

5.4.1 Total Université

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		528'615'072	528'766'059	-150'987	0.0%	528'766'059
42	Taxes et revenus divers		27'744'662	27'370'560	374'102	1.4%	27'370'560
	Emoluments		153'575	222'000	-68'425	-30.8%	222'000
	Taxes universitaires	N1	13'099'208	12'584'000	515'208	4.1%	12'584'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	837'934	975'000	-137'066	-14.1%	975'000
	Recettes médecine dentaire	N3	5'116'535	4'360'000	756'535	17.4%	4'360'000
	Ventes	N4	954'198	1'526'350	-572'152	-37.5%	1'526'350
	Remboursements	N5	1'831'288	2'612'000	-780'712	-29.9%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N4	5'751'924	5'091'210	660'714	13.0%	5'091'210
43	Recettes diverses		304'911	-	304'911	-	-
46	Subventions acquises		490'041'857	494'851'404	-4'809'547	-1.0%	494'851'404
	Indemnité cantonale	N6	337'596'984	338'147'404	-550'420	-0.2%	338'147'404
	Subvention fédérale de base	N7	94'493'726	94'659'000	-165'274	-0.2%	94'659'000
	AIJ brut	N8	32'876'264	33'832'000	-955'736	-2.8%	33'832'000
	Produits différés liés aux investissements	N9	19'769'214	22'472'000	-2'702'787	-12.0%	22'472'000
	Autres	N10	5'305'669	5'741'000	-435'331	-7.6%	5'741'000
49	Imputations internes	N11	10'523'642	6'544'095	3'979'547	60.8%	6'544'095
3	Charges	N12	526'963'811	536'158'207	-9'194'396	-1.7%	536'158'207
30	Charges du personnel		420'542'174	423'919'287	-3'377'112	-0.8%	425'637'766
	Personnel administratif	N13	124'255'996	125'542'716	-1'286'720	-1.0%	124'075'257
	Corps enseignant	N14	216'963'908	217'452'640	-488'733	-0.2%	218'176'425
	Temporaires	N15	2'553'068	3'132'453	-579'385	-18.5%	5'499'396
	Allocations, indemnités	N16	894'284	1'482'614	-588'330	-39.7%	1'482'614
	Charges sociales	N17	75'347'769	75'353'227	-5'458	0.0%	75'393'347
	Pont AVS	N18	56'050	200'000	-143'950	-72.0%	200'000
	Autres	N19	471'099	755'636	-284'537	-37.7%	810'727
31	Dépenses générales	N20	61'616'028	66'639'895	-5'023'867	-7.5%	65'971'493
33	Amortissements ordinaires		20'849'146	23'460'000	-2'610'854	-11.1%	23'460'000
	Créances irrécouvrables	N21	239'389	140'000	99'389	71.0%	140'000
	Amortissement des équipements	N9	20'609'758	23'320'000	-2'710'242	-11.6%	23'320'000
36	Subventions accordées	N22	17'165'763	19'845'025	-2'679'262	-13.5%	18'752'948
39	Imputations internes	N11	6'790'699	2'294'000	4'496'699	196.0%	2'336'000
	Résultat net		1'651'261	-7'392'148	9'043'409		-7'392'148
	Occupation de postes		2'934.27	2'955.72	-21.4	-0.7%	2'955.72
	Personnel administratif	N13	1'165.70	1'180.56	-14.9	-1.3%	1'180.56
	Corps enseignant	N14	1'768.57	1'775.16	-6.6	-0.4%	1'775.16

Autres informations

N1 Les taxes universitaires sont globalement en ligne avec les prévisions budgétaires. À relever que la croissance du nombre d'étudiants est plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS dont l'impact financier est compensé par un pourcentage d'exonération légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (29 % alors qu'un taux de 30 % avait été budgété). L'écart sur les taxes universitaires découle essentiellement des participations versées par les HES (KCHF 87) et IHEID (KCHF 264) en raison d'une quantité de prestations et d'un nombre d'étudiants pris en compte dans le calcul de facturation plus important que prévu au budget.

N2 Bien que la fréquentation des Cours d'été ait été très légèrement supérieure à celle de l'an passé (KCHF 28), elle se situe en-deçà des prévisions initiales. Cet écart budgétaire reflète la tendance à la baisse des inscriptions constatée depuis plusieurs années déjà. Globalement, le résultat net est déficitaire (KCHF 34), alors qu'un bénéfice (KCHF 63) avait été inscrit au budget.

N3 L'écart s'explique par plusieurs facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées (KCHF 183). Le deuxième est relatif au montant reçu des HUG pour le dédommagement des établissements publics médicaux supérieur par rapport au budget (KCHF 150). Le troisième est consécutif au partage avec les HUG du chiffre d'affaires de la division de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale prévue par la convention signée entre les deux établissements induisant un montant non budgété (KCHF 424).

N4 Les écarts sur chacune des rubriques relèvent d'erreur d'imputation budgétaire. Pris globalement, les rubriques de « ventes » et « autres prestations de service et vente » présentent un résultat très légèrement supérieur aux prévisions (KCHF 89).

N5 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) inférieurs à ce qui avait été budgété. À relever que ces montants sont par définition aléatoires.

N6 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2015 à l'État de Genève.

N7 Malgré une enveloppe globale pour les Hautes Écoles plus importante que celle prévue initialement, la subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires en raison d'une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants. L'effet dominant concerne la baisse relative du nombre des étudiants étrangers (56 %).

N8 L'écart s'explique par un nombre d'étudiants confédérés moins élevé que budgété dans tous les groupes facultaires, hormis pour le groupe de la « médecine ». Par groupe facultaire, le différentiel est négatif pour les « sciences humaines et sociales » (KCHF 364) et les « sciences » (KCHF 766) et légèrement positif pour la « médecine » (KCHF 26).

N9 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. L'écart sur les charges d'amortissement s'explique par une moindre charge sur le bâtiment Carl-Vogt (KCHF 7) en raison d'un prix d'acquisition moins élevé que prévu et par des charges plus faibles en lien avec les équipements (KCHF 2'703), en raison des dépenses d'investissement 2013-2015 moins importantes et décalées dans le temps que les hypothèses budgétaires.

N10 Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les PRN moins important que

prévu initialement. L'écart n'influence donc pas le résultat net de l'Université.

N11 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 3'733). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

Les produits d'imputations entre centres financiers « État », ainsi qu'entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur sont largement supérieurs aux prévisions, respectivement de KCHF 1'796 et de KCHF 2'184. Cet écart s'explique, d'une part, par des difficultés de budgétisation et, d'autre part, par les rendements du portefeuille de trésorerie (KCHF 1'500) jamais budgétés, compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

Les charges d'imputations sont également largement supérieures au budget. Cela concerne non seulement des facturations entre centres financiers « État » (KCHF 1'796) mais aussi des facturations entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur (KCHF 2'701). Cela s'explique principalement par des erreurs de budgétisation tant sur la nature de la dépense que sur la structure d'imputation.

N12 L'objectif de non dépenses est dépassé. En effet, déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, et compte tenu des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des remboursements de charges émergeant dans les « autres prestations de services et vente » ou dans les imputations internes (KCHF 1'796), l'Université présente une économie « involontaire » de KCHF 10'871. Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98 %.

N13 Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, les objectifs de non dépenses et du programme d'économies, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs.

En termes de postes, le nombre de postes vacants (14.9 EPT) est inférieur à celui qui devaient rester pour respecter les objectifs de non dépenses (25.95 postes), ce qui représente un dépassement théorique de KCHF 1'206 évalué sur la base du salaire moyen PAT. Les objectifs sont néanmoins atteints grâce à une économie (KCHF 2'623) sur les budgets de remplacement (KCHF 2'623).

N14 Pour interpréter cet écart, il faut préalablement tenir compte des erreurs de budgétisation sur la ligne des temporaires et des primes qui a induit une sous-budgétisation des charges PENS (KCHF 974). Ajusté de cet élément, le budget PENS affiche un solde disponible de KCHF 1'463.

La réalisation des mesures d'économies rend difficile la détermination du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N13). Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement disparates.

Globalement, le nombre de postes vacants (37.5 EPT) est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses (44.1 EPT) résultant d'un dépassement sur la catégorie des collaborateurs de l'enseignement (36.5 EPT) et d'un disponible sur le corps professoral (43 EPT). Exprimée en francs, une économie nette « involontaire » est néanmoins constatée. Cette contradiction apparente s'explique par le différentiel salarial entre les deux catégories de personnel du PENS (77.5 % de l'écart) et par une sous-utilisation du budget alloué aux remplacements

Autres informations

(22.5 %). À relever que la sous-utilisation des moyens octroyés au motif des remplacements est très significative (KCHF 1'935, soit 82 % du budget).

N15 Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 386) au détriment du budget PENS. Ajusté de cet élément, l'écart s'explique principalement par une sous-utilisation des moyens alloués dans les services du Rectorat et dans la GSEM (KCHF 193).

N16 Le budget des allocations a été sur-budgété au détriment du budget PENS. Ajusté de cet élément, l'écart n'est pas significatif.

N17 Alors qu'une économie devait être observée en lien avec le nombre important de postes laissés vacants au-delà des objectifs de non-dépenses et du programme d'économies, le montant des charges sociales est paradoxalement en ligne avec les prévisions budgétaires. Ce paradoxe s'explique par un taux effectif de charges sociales supérieur à celui budgété.

N18 L'écart s'explique par une économie significative en lien avec la décision d'un professeur de renoncer à bénéficier d'une retraite anticipée.

N19 Cet écart s'explique par des charges liées aux formations continues des collaborateurs et aux frais de recrutement moins importants que prévus au budget, ces dernières charges étant évaluées en fonction du montant de la masse salariale.

N20 Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales. Ajusté de cet effet, l'écart sur les dépenses générales (KCHF 1'332) s'explique par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier et à l'énergie partiellement compensée par des dépassements relatifs aux frais de nettoyage, aux loyers et aux déménagements.

N21 L'écart s'explique par la comptabilisation de pertes sur débiteurs de la section de médecine dentaire concernant la période 2009 à 2013 (KCHF 89). Ces pertes concernent des prestations TARMED fournies pendant cette période. Facturées par les HUG, les débiteurs ont fait l'objet de trois rappels. Au terme du 3ème rappel, le rapport coût / bénéfice étant jugé trop défavorable, il a été décidé de renoncer à une mise aux poursuites des débiteurs.

N22 L'écart s'explique par une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget initial (KCHF 1'845). La première raison est en lien avec la régularisation de la subvention 2014 versée en excès par rapport aux dépenses effectives de la Fondation. La seconde concerne un décalage dans l'engagement de personnel au sein de la Fondation, ainsi que le report de l'acquisition de certains équipements des plateformes techniques. Pour le solde, elle résulte principalement des cotisations ou appuis ponctuels accordés par le Rectorat.

N23 Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net, avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, le résultat net plus favorable que celui budgété (KCHF 9'594) s'explique intégralement par une utilisation partielle des moyens à disposition, les revenus étant légèrement moins importants que prévus initialement.

Autres informations

5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	RUBRIQUE	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		518'753'023	522'531'859	-3'778'836	-0.7%	522'631'859
42	Taxes et revenus divers		20'440'924	21'636'360	-1'195'436	-5.5%	21'636'360
	Emoluments		153'135	222'000	-68'865	-31.0%	222'000
	Taxes universitaires	N1	13'099'208	12'584'000	515'208	4.1%	12'584'000
	Ventes	N2	885'148	1'526'350	-641'202	-42.0%	1'526'350
	Remboursements	N3	1'198'215	2'612'000	-1'413'785	-54.1%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N2	5'105'218	4'692'010	413'208	8.8%	4'692'010
43	Recettes diverses		134'598	-	134'598	-	-
46	Subventions acquises		490'317'713	494'851'404	-4'533'691	-0.9%	494'851'404
	Indemnité cantonale	N4	337'596'984	338'147'404	-550'420	-0.2%	338'147'404
	Subvention fédérale de base	N5	94'493'726	94'659'000	-165'274	-0.2%	94'659'000
	AIU brut		32'876'264	33'832'000	-955'736	-2.8%	33'832'000
	Produits différés liés aux investissements	N7	19'769'214	22'472'000	-2'702'787	-12.0%	22'472'000
	Autres		5'581'526	5'741'000	-159'474	-2.8%	5'741'000
49	Imputations internes		7'859'788	6'044'095	1'815'693	30.0%	6'144'095
3	Charges		181'084'365	194'433'890	-13'349'525	-6.9%	195'333'465
30	Charges du personnel		94'158'784	101'065'222	-6'906'438	-6.8%	103'033'527
	Personnel administratif	N10	53'915'260	56'016'292	-2'101'032	-3.8%	54'792'833
	Corps enseignant	N11	21'562'751	23'934'638	-2'371'887	-9.9%	25'020'886
	Temporaires	N12	1'301'503	1'696'761	-395'258	-23.3%	3'781'759
	Allocations, indemnités	N13	220'697	470'741	-250'044	-53.1%	470'741
	Charges sociales		16'835'124	18'254'976	-1'419'852	-7.8%	18'275'494
	Pont AVS	N14	56'050	200'000	-143'950	-72.0%	200'000
	Autres		267'398	491'814	-224'416	-45.6%	491'814
31	Dépenses générales		47'639'452	50'844'903	-3'205'450	-6.3%	50'796'250
33	Amortissements ordinaires		20'609'758	23'320'000	-2'710'242	-11.6%	23'320'000
36	Subventions accordées		14'298'440	16'959'765	-2'661'326	-15.7%	15'887'688
39	Imputations internes		4'377'931	2'244'000	2'133'931	95.1%	2'296'000
Occupation de postes			622.91	673.34	-50.4	-7.5%	673.34
	Personnel administratif	N11	465.09	473.74	-8.7	-1.8%	473.74
	Corps enseignant	N12	157.82	199.60	-41.8	-20.9%	199.60

N1 Les taxes universitaires sont globalement en ligne avec les prévisions budgétaires. À relever que la croissance du nombre d'étudiants est plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS dont l'impact financier est compensé par un pourcentage d'exonération légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (29 % alors qu'un taux de 30 % avait été budgété). L'écart sur les taxes universitaires découle essentiellement des participations versées par les HES (KCHF 87) et IHEID (KCHF 264) en raison d'une quantité de prestations et d'un nombre d'étudiants pris en

Autres informations

compte dans le calcul de facturation plus important que prévu au budget.

N2 Les rubriques de « ventes » et « autres prestations de service et vente » présentent un manco de KCHF 228. Cet écart s'explique principalement par des recettes de location des salles largement inférieures aux attentes budgétaires.

N3 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés/structures concernées. Cet écart est sans impact sur le résultat net de l'Université. À relever, toutefois, que globalement les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N4 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2015 à l'État de Genève.

N5 Malgré une enveloppe globale pour les Hautes Écoles plus importante que celle prévue initialement, la subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires en raison d'une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants. L'effet dominant concerne la baisse relative du nombre des étudiants étrangers (56 %).

N6 L'écart s'explique par un nombre d'étudiants confédérés moins élevé que budgété dans tous les groupes facultaires, hormis pour le groupe de la « médecine ». Par groupe facultaire, le différentiel est négatif pour les « sciences humaines et sociales » (KCHF 364) et les « sciences » (KCHF 766) et légèrement positif pour la « médecine » (KCHF 26).

N7 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (KCHF 2'703) en raison de dépenses d'investissement en 2014/2015 moindres ou décalées que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles sont légèrement inférieures (KCHF 7) dues à un prix d'acquisition plus faible que celui prévu dans le contrat. À relever qu'elles influencent le résultat net puisque le bâtiment a été acquis sans recours à une subvention d'investissement de l'État de Genève.

N8 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 4'686). Il influence à la hausse le résultat net « État ».

L'écart par rapport au budget ne peut être interprété car l'administration centrale porte la quasi-totalité du budget des charges/recettes d'imputations internes, alors que ces dernières sont comptabilisées dans les facultés/structures concernées. À relever que les imputations internes incluent les rendements du portefeuille de trésorerie (KCHF 1'500), jamais budgétés compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

N9 L'objectif de non dépenses est largement dépassé. En effet, déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, et compte tenu des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et de la part des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 1'771), UNACI présente une économie « involontaire » de KCHF 13'394. Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 93.1 %.

N10 En ajustant le montant des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes, les

Autres informations

charges de personnel du PAT présentent une économie nette « involontaire » (KCHF 1'681).

En termes de postes, le nombre de postes vacants (8.7 EPT) est inférieur à celui qui devait rester vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies (11.65 postes). Les objectifs sont néanmoins atteints grâce à une économie sur les budgets de remplacements (KCHF 2'568).

N11 Le budget des temporaires et des allocations a été sur-budgété et le budget des charges PENS sous-budgété (KCHF 388). Ajusté de cet élément et du montant des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes, les charges du personnel PENS présentent une économie nette « involontaire » (KCHF 2'882). Cet écart découle du nombre de postes vacants supérieur (31.6 EPT) aux 10.2 postes qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses, et pour le solde d'une économie sur le budget des remplacements (KCHF 1'769).

N12 Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 138) au détriment des charges PENS. Ajusté de cet élément, une sous-utilisation du budget des temporaires est observée (KCHF 257).

N13 En raison d'un changement de comptabilisation des primes pour le PENS, le budget des allocations a été sur-budgété, au détriment du budget PENS. Ajusté de cet élément, l'écart n'est pas significatif.

N14 L'écart s'explique par une économie significative en lien avec la décision d'un professeur de renoncer à bénéficier d'une retraite anticipée.

N15 Ajusté des effets de charges comptabilisées en imputations internes mais budgétées dans les dépenses générales (KCHF 1'631), de recettes compensant des charges (KCHF 128) et des dépenses compensées par des économies équivalentes (KCHF 488), l'écart sur les dépenses générales (KCHF 2'248) s'explique par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier (KCHF 3'404, soit un tiers du budget) et à l'énergie (KCHF 680), et une sur-utilisation des moyens alloués aux frais de nettoyage, aux loyers et aux déménagements (KCHF 574), auquel s'ajoute des dépassements sur les fournitures et mandats informatiques (KCHF 248), sur les affranchissements (KCHF 115), sur l'acquisition de périodiques et de monographie (KCHF 111), sur les mandats (KCHF 406) et sur les frais de repas et de déplacements (KCHF 244). Le solde des écarts est constitué de dépassements de moindre importance concernant diverses natures de dépenses (KCHF 138). À relever que les règles de gestion budgétaire imposent le respect de l'enveloppe allouée au groupe de comptes « dépenses générales », des compensations peuvent intervenir entre les différentes natures de dépenses le constituant. Par ailleurs, des erreurs de budgétisation au sein du groupe de comptes « dépenses générales » réduisent l'interprétabilité des écarts.

N16 L'écart s'explique par une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget initial (KCHF 1'845). La première raison est en lien avec la régularisation de la subvention 2014 versée en excès par rapport aux dépenses effectives de la Fondation. La seconde concerne un décalage dans l'engagement de personnel au sein de la Fondation, ainsi que le report de l'acquisition de certains équipements des plateformes techniques.

Autres informations

5.4.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		893'456	400'000	493'456	123.4%	400'000
42	Taxes et revenus divers		232'983	-	232'983	-	-
	Ventes		3'309	-	3'309	-	-
	Remboursements	N1	229'674	-	229'674	-	-
43	Recettes diverses		31'445	-	31'445	-	-
46	Subventions acquises		-314'856	-	-314'856	-	-
	Autres	N2	-314'856	-	-314'856	-	-
49	Imputations internes		943'884	400'000	543'884	136.0%	400'000
3	Charges		112'917'617	110'495'128	2'422'488	2.2%	109'664'665
30	Charges du personnel		106'609'775	104'274'874	2'334'901	2.2%	104'157'636
	Personnel administratif	N6	29'199'305	28'626'062	573'243	2.0%	28'456'062
	Corps enseignant	N7	57'751'630	56'642'199	1'109'431	2.0%	56'531'180
	Temporaires	N8	313'733	166'404	147'329	88.5%	293'349
	Allocations, indemnités	N7	114'113	336'691	-222'578	-66.1%	336'691
	Charges sociales		19'145'253	18'403'253	742'000	4.0%	18'440'089
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		85'740	100'265	-14'525	-14.5%	100'265
31	Dépenses générales		5'096'361	6'210'254	-1'113'893	-17.9%	5'497'029
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		5'700	10'000	-4'300	-43.0%	10'000
39	Imputations internes		1'205'781	-	1'205'781	-	-
	Occupation de postes		801.33	781.97	19.4	2.5%	781.97
	Personnel administratif	N6	293.51	293.02	0.5	0.2%	293.02
	Corps enseignant	N7	507.82	488.95	18.9	3.9%	488.95

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censés compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les PRN moins important que prévu initialement. L'écart n'influence donc pas le résultat net de l'Université.

Autres informations

N3 Par rapport au subside SIG pour une chaire en efficacité énergétique budgété (KCHF 400), seuls KCHF 276 ont été comptabilisés. Cet écart s'explique par la réorganisation du groupe de recherche générant un délai de carence dans le recrutement des collaborateurs. Pour le solde, 83 % des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 553) représentent des remboursements, essentiellement des salaires, provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net. Quant à l'écart résiduel, il correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 115).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 664). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un dépassement (KCHF 1'964). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 101.8 %.

Le Rectorat a autorisé la faculté à dépasser son budget de charges de personnel de KCHF 1'000 (hors charges sociales), à la condition que la faculté définisse des mesures et leur calendrier de mise en œuvre pour ne pas reproduire à l'avenir un tel dépassement budgétaire, notamment en lien avec les objectifs du programme d'économies. En cours d'année, l'ampleur du dépassement s'est aggravé encore et s'explique essentiellement par l'engagement ou le renouvellement de contrats d'assistants par les sections facultaires.

N6 Seuls 1.50 postes sont restés vacants alors qu'environ 6.80 postes devaient le rester pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Compte tenu des imputations internes, la sur-utilisation des postes induit un dépassement budgétaire net (KCHF 467). À noter, que pour les PRN, aucun budget en postes n'est alloué mais uniquement « en nature ». Cette pratique induit un dépassement virtuel de 2 postes, bien qu'il n'y ait pas de dépassement en francs.

La mutualisation des objectifs de non dépenses et du programme d'économies au sein des services communs n'a pas permis aux structures facultaires de prendre la pleine mesure des économies à réaliser.

N7 La suroccupation des postes d'assistant et de post-doctorant explique l'essentiel du dépassement. Le nombre de postes laissés vacants dans le corps professoral est insuffisant pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. En prenant en considération les imputations internes du PENS, et les allocations/indemnités surbudgétées au détriment du PENS, le dépassement s'élève à KCHF 948.

Cette situation découle, d'une part, de la mutualisation des objectifs de non dépenses et du programme d'économies au niveau du Décanat (voir N6) et, d'autre part, d'une gestion décentralisée au niveau des sections des processus de recrutement/renouvellement des postes d'assistants.

N8 Le dépassement s'explique par l'engagement de personnel temporaire pour pallier à des absences de maladie et accident plus élevée qu'en moyenne.

N9 Cet écart découle principalement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 1'154). Après ajustement, les dépenses générales sont en ligne avec les attentes budgétaires.

Le solde (KCHF 52) comptabilisé au titre d'imputations internes est composé de facturations

Comptes au 31 décembre 2015

Montants en francs suisses

101

[Autres informations](#)

internes au sein du budget « État » pour des charges du personnel (KCHF 38) et de facturations entre les fonds institutionnels et le budget « État » (KCHF 14).

Autres informations

5.4.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Niveau	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6'640'863	4'791'200	1'849'663	38.6%	4'691'200
42	Taxes et revenus divers		5'964'676	4'691'200	1'273'476	27.1%	4'691'200
	Recettes médecine dentaire	N1	5'116'535	4'360'000	756'535	17.4%	4'360'000
	Ventes		59'522	-	59'522	-	-
	Remboursements	N2	220'965	-	220'965	-	-
	Autres prestations de service et vente	N3	567'654	331'200	236'454	71.4%	331'200
43	Recettes diverses		116'500	-	116'500	-	-
46	Subventions acquises		21'000	-	21'000	-	-
	Autres		21'000	-	21'000	-	-
49	Imputations internes		538'687	100'000	438'687	438.7%	-
3	Charges		93'157'433	91'939'446	1'217'987	1.3%	92'028'683
30	Charges du personnel		85'084'087	84'404'742	679'345	0.8%	84'444'908
	Personnel administratif	N6	28'571'580	28'725'211	-153'631	-0.5%	28'725'211
	Corps enseignant	N7	40'669'871	39'920'973	748'897	1.9%	39'961'139
	Temporaires	N8	244'807	508'856	-264'049	-51.9%	508'856
	Allocations, indemnités		277'318	272'995	4'323	1.6%	272'995
	Charges sociales		15'234'236	14'961'869	272'367	1.8%	14'961'869
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		86'275	14'838	71'437	481.4%	14'838
31	Dépenses générales		6'305'364	6'571'704	-266'340	-4.1%	6'655'775
33	Amortissements ordinaires		239'389	140'000	99'389	71.0%	140'000
	Créances irrécouvrables	N10	239'389	140'000	99'389	71.0%	140'000
36	Subventions accordées		938'924	823'000	115'924	14.1%	788'000
39	Imputations internes		589'669	-	589'669	-	-
Occupation de postes			608.31	604.25	4.1	0.7%	604.25
	Personnel administratif	N9	282.70	291.90	-9.2	-3.2%	291.90
	Corps enseignant	N7	325.61	312.35	13.3	4.2%	312.35

N1 L'écart s'explique par plusieurs facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées (KCHF 183). Le deuxième est relatif au montant reçu des HUG pour le dédommagement des établissements publics médicaux supérieur par rapport au budget (KCHF 150). Le troisième est consécutif au partage avec les HUG du chiffre d'affaires de la division de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale prévue par la convention signée entre les deux établissements induisant un montant non budgété (KCHF 424).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale

Autres informations

pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des remboursements de charges salariales des HUG en faveur de la faculté (KCHF 167), ainsi que des facturations de prestations d'enseignement non budgétisées auprès de la Haute école de santé pour des prestations d'enseignement (KCHF 48).

N4 L'écart s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 317) qui n'avaient pas été budgétées. Le solde concerne des remboursements de charges entre centres financier du budget « État » (KCHF 122).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 118). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N5 En tenant compte des recettes découlant des prestations de services non budgétées, des imputations internes et des remboursements d'assurance qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint (KCHF 44 d'excédent de charges). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100 %.

N6 L'économie s'explique par le nombre de postes vacants supérieur (1.7 EPT) au 7.5 postes qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses.

N7 Compte tenu des remboursements de salaires non-budgétés (voir N3 et N4) et des économies sur le personnel temporaire, un dépassement sur les charges de personnel PENS est observé (KCHF 108). Ce dépassement s'explique en partie par une augmentation de postes assistants au cours des trois derniers mois de l'année.

N8 L'économie est liée en grande partie à une mauvaise imputation budgétaire d'un collaborateur transféré à l'Institut universitaire du sport de Lausanne (KCHF 206), budgété sur la ligne des temporaires mais comptabilisé sur la rubrique du corps enseignant.

N9 Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues et budgétées dans les dépenses générales. Après avoir ajusté cet effet, un dépassement résiduel sur les dépenses générales (KCHF 241) est constaté. Il s'explique par des charges induites par davantage d'activité clinique en médecine dentaire que prévu (KCHF 187), le solde reflète un dépassement dans les autres structures de la faculté.

N10 L'écart s'explique par la comptabilisation de pertes sur débiteurs de la section de médecine dentaire concernant la période 2009 à 2013 (KCHF 89). Ces pertes concernent des prestations TARMED fournies pendant cette période. Facturées par les HUG, les débiteurs ont fait l'objet de trois rappels. Au terme du 3ème rappel, le rapport coût / bénéfice étant jugé trop défavorable, il a été décidé de renoncer à une mise aux poursuites des débiteurs.

N11 La moitié du dépassement (KCHF 60) est en lien avec le CIBM, partenariat entre les Hautes écoles et les hôpitaux universitaires de l'Arc lémanique. Le reste découle d'autres subventions accordées qui n'avaient pas été inscrites au budget 2015. À relever que la faculté présente un dépassement sur cette rubrique budgétaire depuis plusieurs années.

Autres informations

5.4.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
4	Revenus	1'124'278	975'000	149'278	15.3%	975'000
42	Taxes et revenus divers	915'949	975'000	-59'051	-6.1%	975'000
	Emoluments	-	-	-	-	-
	Inscriptions aux cours d'été	837'934	975'000	-137'066	-14.1%	975'000
	Remboursements	73'160	-	73'160	-	-
	Autres prestations de service et vente	4'855	-	4'855	-	-
43	Recettes diverses	15'160	-	15'160	-	-
46	Subventions acquises	3'500	-	3'500	-	-
	Autres	3'500	-	3'500	-	-
49	Imputations internes	189'668	-	189'668	-	-
3	Charges	38'056'939	37'898'653	158'286	0.4%	37'923'153
30	Charges du personnel	37'286'618	36'991'231	295'387	0.8%	37'011'231
	Personnel administratif	2'439'500	2'452'539	-13'039	-0.5%	2'427'539
	Corps enseignant	27'474'206	27'312'733	161'473	0.6%	27'282'733
	Temporaires	559'975	530'208	29'767	5.6%	605'208
	Allocations, indemnités	69'105	110'391	-41'286	-37.4%	110'391
	Charges sociales	6'743'472	6'555'052	188'420	2.9%	6'555'052
	Pont AVS	-	-	-	-	-
	Autres	361	30'308	-29'947	-98.8%	30'308
31	Dépenses générales	606'846	707'422	-100'576	-14.2%	711'922
33	Amortissements ordinaires	-	-	-	-	-
36	Subventions accordées	69'850	200'000	-130'150	-65.1%	200'000
39	Imputations internes	93'625	-	93'625	-	-
	Occupation de postes	236.58	235.69	0.9	0.4%	235.69
	Personnel administratif	25.22	25.10	0.1	0.5%	25.10
	Corps enseignant	211.37	210.59	0.8	0.4%	210.59

N1 Bien que la fréquentation des Cours d'été ait été très légèrement supérieure à celle de l'an passé (KCHF 28), elle se situe en-deçà des prévisions initiales. Cet écart budgétaire reflète la tendance à la baisse des inscriptions constatée depuis plusieurs années déjà. Globalement, le résultat net est déficitaire (KCHF 34), alors qu'un bénéfice (KCHF 63) avait été inscrit au budget.

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux

Autres informations

prévisions budgétaires.

N3 La quasi-totalité des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 176) représentent des fournitures internes (KCHF 42) ou des remboursements de salaires (KCHF 134) provenant de structures du budget « État ». Le solde de l'écart correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 13).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (39 KCHF). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 105). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.7 %.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes pour le PENS ou en remboursements des assurances sociales, les charges de personnel du corps enseignant présentent une économie « involontaire » (KCHF 15).

Quant aux objectifs de non dépenses, du programme d'économies et d'économies temporaires sur le corps professoral, ils sont dépassés à hauteur de l'économie relative aux 2.1 postes laissés vacants (KCHF 800). En termes de postes, un dépassement global de 0.8 poste est observé en raison du recours à des collaborateurs de l'enseignement, en particulier des chargés de cours (3.9 postes), se substituant aux postes du corps professoral vacants.

N6 Cet écart découle du dépassement sur les charges du personnel temporaire aux Cours d'été (KCHF 61).

N7 Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 93). Après avoir ajusté cet effet, on observe que le budget est respecté.

N8 Le dépassement s'explique par des rappels CPEG liés à des promotions intervenues en 2013 mais facturées en 2014 (KCHF 107). À relever que ces charges n'ont pas fait l'objet d'une écriture de transitoire « charges à payer » lors du bouclage des comptes 2013 car aucune information n'a été transmise par la CIA concernant les retards dans le traitement administratif.

N9 Le budget pour l'octroi de bourses aux doctorants et l'aide à la publication de thèses présente un solde disponible (KCHF 130). L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des bénéficiaires.

Autres informations

5.4.6 Faculté d'Économie et Management

Nature	Libellé	Réf.	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		316'484	-	316'484		-
42	Taxes et revenus divers		8'690	-	8'690		-
	Ventes		1'329	-	1'329		-
	Remboursements	N1	7'362	-	7'362		-
43	Recettes diverses		1'745	-	1'745		-
46	Subventions acquises		11'500	-	11'500		-
	Autres		11'500	-	11'500		-
49	Imputations internes		294'549	-	294'549		-
3	Charges		16'839'765	16'370'301	469'464	2.9%	16'318'601
30	Charges du personnel		16'300'768	15'978'376	322'392	2.0%	15'926'676
	Personnel administratif	N4	1'748'855	1'433'319	315'536	22.0%	1'433'319
	Corps enseignant	N5	11'564'337	11'591'248	-26'912	-0.2%	11'548'165
	Temporaires		11'036	62'625	-51'589	-82.4%	62'625
	Allocations, indemnités		28'518	49'000	-20'482	-41.8%	49'000
	Charges sociales		2'937'304	2'829'140	108'164	3.8%	2'820'523
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		10'720	13'044	-2'324	-17.8%	13'044
31	Dépenses générales		410'026	384'425	25'601	6.7%	384'425
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		39'990	7'500	32'490	433.2%	7'500
39	Imputations internes		88'981	-	88'981		-
	Occupation de postes		111.04	106.92	4.1	3.9%	106.92
	Personnel administratif	N4	16.95	14.40	2.6	17.7%	14.40
	Corps enseignant	N5	94.08	92.52	1.6	1.7%	92.52

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'intégralité des recettes comptabilisées en imputations internes représentent des remboursements de charges du personnel entre structures du budget « État ». Ces charges sont composées de traitement du PAT (KCHF 116) et du corps enseignant (KCHF 128), ainsi que les charges sociales y relatives (KCHF 51).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de

Comptes au 31 décembre 2015

107

Montants en francs suisses

Autres informations

l'extérieur est négatif (KCHF 43). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des remboursements d'assurance et des imputations internes, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un excédent de charges (KCHF 168). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 101 %.

N4 En ajustant le montant des imputations internes, les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 200). Ce dépassement résulte d'une suroccupation annualisée de 2.5 postes par rapport au budget. Les dotations en postes PAT étant centralisés au niveau des services communs de la faculté, il est impossible d'identifier les unités responsables. Aucune demande d'autorisation de dépassement budgétaire n'a été formulée.

N5 Compte tenu des imputations internes, les charges de personnel PENS présentent une économie « involontaire » (KCHF 155) et ceci malgré un dépassement de 1 poste dans les collaborateurs de l'enseignement. Pour mémoire, la faculté a mis à disposition de manière volontaire une économie temporaire (KCHF 335), charges patronales incluses.

N6 Il convient d'apprécier cet écart en tenant compte également d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 66). Après ajustement, les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 91, soit environ 24 %) principalement attribuable aux frais de déplacement et de repas.

Le solde comptabilisé au titre d'imputations internes (KCHF 23) correspond à des facturations internes au sein du budget « État » pour des charges du personnel. Il est sans impact sur le résultat net.

N7 Ce dépassement découle d'une subvention accordée à l'association facultaire des Alumni (KCHF 35) qui n'avait pas été budgétée initialement.

Autres informations

5.4.7 Faculté des Sciences de la Société

Nature	Libellé	Finale	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		195'070	-	195'070		-
42	Taxes et revenus divers		22'504	-	22'504		-
	Ventes		4'473	-	4'473		-
	Remboursements	N1	18'031	-	18'031		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	172'567	-	172'567		-
3	Charges	N3	15'915'023	15'829'753	85'271	0.5%	15'771'457
30	Charges du personnel	N4	15'479'787	15'412'082	67'705	0.4%	15'360'382
	Personnel administratif		1'568'052	1'522'200	45'852	3.0%	1'522'200
	Corps enseignant	N5	11'042'560	11'039'371	3'189	0.0%	10'996'288
	Temporaires		50'492	62'625	-12'133	-19.4%	62'625
	Allocations, indemnités		19'866	46'278	-26'412	-57.1%	46'278
	Charges sociales		2'794'965	2'729'027	65'938	2.4%	2'720'410
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		3'852	12'581	-8'729	-69.4%	12'581
31	Dépenses générales	N6	320'999	410'171	-89'171	-21.7%	403'575
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		2'010	7'500	-5'490	-73.2%	7'500
39	Imputations internes	N6	112'227	-	112'227		-
Occupation de postes			100.99	99.55	1.4	1.4%	99.55
	Personnel administratif	N4	14.97	15.45	-0.5	-3.1%	15.45
	Corps enseignant	N5	86.02	84.10	1.9	2.3%	84.10

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'intégralité des recettes comptabilisées en imputations internes représentent des remboursements provenant de structures du budget « État ». Les charges du personnel (KCHF 165) sont composées de traitement du PAT (KCHF 49) et du corps enseignant (KCHF 88), ainsi que des charges sociales y relatives (KCHF 28).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est

Autres informations

négatif (KCHF 49). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 105). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.3 %.

N4 En tenant compte des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes, les charges de personnel PAT sont globalement en ligne avec les prévisions.

N5 Vu le montant des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes, les charges de personnel du corps enseignant présentent une économie « involontaire » (KCHF 84).

En termes de postes, la suroccupation de 1.9 postes se décompose, d'une part, en un dépassement des collaborateurs de l'enseignement (2.8 postes équivalente à KCHF 211), et d'autre part, en une économie du corps professoral par des fractions de postes laissées vacants (0.84 poste équivalente à KCHF 207).

N6 Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 89). Après avoir ajusté cet effet, le budget a été intégralement utilisé.

Autres informations

5.4.8 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Révisé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		300'430	68'000	232'430	341.8%	68'000
42	Taxes et revenus divers		126'206	68'000	58'206	85.6%	68'000
	Emoluments		440	-	440	-	-
	Remboursements	N1	52'308	-	52'308	-	-
	Autres prestations de service et vente	N2	73'458	68'000	5'458	8.0%	68'000
43	Recettes diverses		1'127	-	1'127	-	-
46	Subventions acquises		3'000	-	3'000	-	-
	Autres		3'000	-	3'000	-	-
49	Imputations internes	N3	170'096	-	170'096	-	-
3	Charges	N4	18'504'932	18'769'473	-264'541	-1.4%	18'769'473
30	Charges du personnel		18'103'320	18'342'820	-239'500	-1.3%	18'342'820
	Personnel administratif	N5	2'220'498	2'241'678	-21'180	-0.9%	2'241'678
	Corps enseignant	N6	12'586'961	12'666'518	-79'557	-0.6%	12'666'518
	Temporaires		13'205	5'248	7'957	151.6%	5'248
	Allocations, indemnités		28'855	54'783	-25'928	-47.3%	54'783
	Charges sociales		3'251'717	3'224'685	27'032	0.8%	3'224'685
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		2'084	149'908	-147'824	-98.6%	149'908
31	Dépenses générales	N7	295'788	426'653	-130'865	-30.7%	426'653
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		8'000	-	8'000	-	-
39	Imputations internes	N7	97'825	-	97'825	-	-
Occupation de postes			127.55	126.16	1.4	1.1%	126.16
	Personnel administratif	N8	22.1	22.60	-0.5	-2.0%	22.60
	Corps enseignant	N8	105.4	103.56	1.8	1.8%	103.56

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique par des produits plus importants que prévus en lien avec des inscriptions à divers séminaires et colloques organisés par la faculté.

N3 La quasi-totalité des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 157) représentent des remboursements dans le cadre de la politique d'égalité des chances de

Comptes au 31 décembre 2015
Montants en francs suisses

111

Autres informations

l'Université ou pour des assistants taxes entre structures du budget « État ». Quant à l'écart résiduel, il correspond principalement à des facturations du fonds « État » aux fonds provenant de l'extérieur (KCHF 11). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif (KCHF 33). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, ainsi que de ceux liés aux assistants-taxes, l'objectif de non dépenses est dépassé (KCHF 489). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 97.4 %.

N5 Cette économie découle du cumul de fractions de postes vacants et totalise 0.5 ETP vacants.

N6 Compte tenu des remboursements reçus du Rectorat (voir N3), les charges du personnel PENS présentent une économie estimée, hors charges sociales (KCHF 371). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés à hauteur de l'économie relative aux 0.65 poste laissé « involontairement » vacant (KCHF 136), à laquelle s'ajoute une économie sur les budgets de remplacement (KCHF 166). En termes de postes, le dépassement (1.8 EPT) s'explique par le recours à des collaborateurs de l'enseignement dont la charge salariale est moindre.

N7 Cet écart découle essentiellement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 96). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie de l'ordre de 8 % qui s'explique principalement par un solde sur les frais de location des photocopieuses.

Autres informations

5.4.9 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Révisé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		677	-	677		-
42	Taxes et revenus divers		417	-	417		-
	Ventes		417	-	417		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		260	-	260		-
3	Charges	<i>N1</i>	3'084'589	3'209'630	-125'041	-3.9%	3'209'630
30	Charges du personnel		1'482'334	1'570'640	-88'306	-5.6%	1'570'640
	Personnel administratif	<i>N2</i>	197'352	169'118	28'234	16.7%	169'118
	Corps enseignant	<i>N2</i>	1'003'819	1'190'629	-186'810	-15.7%	1'190'629
	Temporaires	<i>N4</i>	12'353	5'345	7'008	131.1%	5'345
	Allocations, indemnités	<i>N5</i>	17'792	4'955	12'837	259.1%	4'955
	Charges sociales		250'133	295'170	-45'037	-15.3%	295'170
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres	<i>N3</i>	884	-94'577	95'461	-100.9%	-94'577
31	Dépenses générales		70'363	73'730	-3'367	-4.6%	73'730
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	<i>N6</i>	1'515'850	1'550'260	-34'410	-2.2%	1'550'260
39	Imputations internes		16'043	15'000	1'043	7.0%	15'000
	Occupation de postes		12.55	14.95	-2.4	-16.0%	14.95
	Personnel administratif	<i>N2</i>	1.85	1.60	0.3	15.8%	1.60
	Corps enseignant	<i>N3</i>	10.70	13.35	-2.7	-19.9%	13.35

N1 L'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 125). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 96.1 %.

N2 Un dépassement est observé (0.3 EPT) et s'explique par le recours à du personnel de durée déterminée pour soulager la charge de travail du Décanat. Aucune demande de dépassement budgétaire n'a été formulée pour l'année 2015.

N3 L'écart s'explique par le départ à la retraite d'un professeur en juillet 2015 (KCHF 68). En termes de postes, le nombre de postes vacants PENS est supérieur aux 0.25 EPT qui devait le rester pour respecter l'objectif de non dépenses et du programme d'économies. Le nombre de postes laissés « involontairement » vacants s'élève à 1.9 ETP et s'explique par plusieurs recrutements d'assistants qui n'ont pas abouti, les engagements ne se feront qu'en 2016.

Autres informations

N4 Le dépassement est dû à l'utilisation de personnel temporaire, essentiellement pour le PENS, afin d'assurer des tâches d'assistantat.

N5 Le dépassement découle de la prime de départ d'un professeur ordinaire ayant pris sa retraite (KCHF 16).

N5 L'écart s'explique par une économie sur la subvention accordée à la Fondation autonome de Théologie (KCHF 23). Pour le solde, il s'agit du montant prévu pour les bourses aux doctorants qui n'a pas été utilisé en totalité en 2015, compte tenu des critères de sélection appliqués.

Autres informations

5.4.10 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Nature	Libellé	RUBRIQUE	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		351'416	-	351'416		-
42	Taxes et revenus divers		32'313	-	32'313		-
	Remboursements	N1	31'574	-	31'574		-
	Autres prestations de service et vente		739	-	739		-
43	Recettes diverses		4'335	-	4'335		-
44	Revenus financiers		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	314'769	-	314'769		-
3	Charges	N3	37'584'558	37'440'957	143'601	0.4%	37'402'504
30	Charges du personnel		36'331'507	36'242'446	89'061	0.2%	36'187'493
	Personnel administratif	N4	3'552'689	3'483'457	69'232	2.0%	3'443'457
	Corps enseignant	N5	26'199'771	26'184'755	15'016	0.1%	26'034'711
	Temporaires		45'683	38'250	7'433	19.4%	118'250
	Allocations, indemnités		66'638	106'787	-40'149	-37.6%	106'787
	Charges sociales		6'453'781	6'399'605	54'176	0.8%	6'399'605
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		12'946	29'592	-16'646	-56.3%	84'683
31	Dépenses générales	N6	793'535	901'511	-107'976	-12.0%	913'011
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		287'000	287'000	-	0.0%	302'000
39	Imputations internes	N6	172'516	10'000	162'516	1625.2%	-
Occupation de postes			247.06	247.31	-0.3	-0.1%	247.31
	Personnel administratif	N4	35.03	33.95	1.1	3.2%	33.95
	Corps enseignant	N5	212.03	213.36	-1.3	-0.6%	213.36

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 La quasi-totalité des imputations internes compensent des charges du personnel de la faculté dont le budget est inscrit à UNACI. Ces charges sont composées de traitement du PAT (KCHF 78) et du corps enseignant (KCHF 175), ainsi que les charges sociales y relatives (KCHF 53).

Autres informations

À relever enfin que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 79). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des imputations internes et des remboursements d'assurance qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 203). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.5 %.

N4 Le dépassement de 1.1 EPT est atténué par une économie de KCHF 40 sur le budget des remplacements. Aucune demande de dépassement budgétaire n'a été formulée.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes pour le PENS, les charges de personnel du corps enseignant présentent une économie « involontaire » (KCHF 162).

En terme de postes, une économie de 1.3 postes est observée au lieu des 2.4 postes qui devaient rester vacants pour atteindre l'objectif de non dépenses. Malgré cela, en francs, il n'y a pas de dépassement significatif en raison du recours à des enseignants avec une charge salariale moindre tant dans le corps professoral que dans celui des collaborateurs de l'enseignement.

N6 Cet écart découle principalement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 138). Après ajustement, les dépenses générales présentent un dépassement marginal (KCHF 20).

Le solde comptabilisé au titre d'imputations internes (KCHF 35) correspond à des facturations internes au sein du budget « État » pour des charges du personnel. Il est sans impact sur le résultat net.

Autres informations

5.4.11 Faculté de Traduction et d'Interprétation

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		39'374	-	39'374		-
42	Taxes et revenus divers		-	-	-		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N1	39'374	-	39'374		-
3	Charges	N2	9'818'590	9'770'976	47'614	0.5%	9'736'576
30	Charges du personnel		9'705'194	9'636'853	68'341	0.7%	9'602'453
	Personnel administratif	N3	842'904	872'840	-29'936	-3.4%	863'840
	Corps enseignant	N4	7'108'003	6'969'576	138'427	2.0%	6'944'176
	Temporaires	N4	280	56'131	-55'851	-99.5%	56'131
	Allocations, indemnités	N5	51'383	29'993	21'390	71.3%	29'993
	Charges sociales	N6	1'701'784	1'700'450	1'334	0.1%	1'700'450
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		840	7'863	-7'023	-89.3%	7'863
31	Dépenses générales	N7	77'294	109'123	-31'829	-29.2%	109'123
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	N7	36'102	25'000	11'102	44.4%	25'000
	Occupation de postes		66.24	65.58	0.7	1.0%	65.58
	Personnel administratif	N3	8.23	8.80	-0.6	-6.4%	8.80
	Corps enseignant	N4	58.01	56.78	1.2	2.2%	56.78

N1 L'intégralité des produits comptabilisés en imputations internes représentent des remboursements entre centres financiers du budget « État », dont KCHF 37 pour des charges du personnel.

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif (KCHF 16). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N2 En tenant compte des recettes découlant de remboursements de salaires en imputations internes et d'un dépassement budgétaire autorisé, l'objectif de non dépenses est atteint. Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100 %.

N3 Le solde découle d'un 50 % EPT vacant dont un 43 % laissé volontairement vacant pour respecter le programme d'économies et le solde reflétant les fluctuations de postes en cours d'année.

Autres informations

N4 Malgré le nombre de postes du corps professoral laissés vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies, la faculté présente un dépassement de poste équivalent à 1.2 EPT constitué d'un cumul de fractions de postes. Ce dépassement n'est que partiellement compensé par une économie sur le personnel temporaire.

Ce dépassement met en lumière une fois de plus la crainte exprimée quant à la capacité de la faculté à reproduire d'année en année les efforts du programme d'économies ayant pris la forme d'une augmentation « volontaire » de l'objectif de non dépenses. En effet, le volume financier de ces dernières représente une proportion trop importante au vu de la surface budgétaire de la faculté (4 % du budget PENS).

N5 Le dépassement s'explique par la prime de départ à la retraite en 2015 d'un nombre de personnes plus important qu'initialement prévu.

N6 Malgré un dépassement sur les charges salariales de la faculté et le fait que les charges sociales de l'Université soient globalement sous-budgétées, l'écart est très faible. Cela s'explique par le fait que les cotisations de prévoyance professionnelle de certains collaborateurs de la FTI sont généralement moins élevées que celles enregistrées dans l'Université en raison de leur affiliation à la caisse de pension de leur employeur principal.

N7 Cet écart découle essentiellement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 36). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie de l'ordre de 19 % qui s'explique par une diminution des dépenses liées aux honoraires et aux frais de déplacement et de repas.

5.5 Investissements

5.5.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	3'720'308	3'270'056	6'594'498	13'584'861
Matériels informatiques	4'939'153	135'000.76	1'937'632	7'011'786
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	3'873'861	34'410	1'413'862	5'322'134
Logiciels	1'102'537	4'979	518'708	1'626'223
Total	13'635'858	3'444'446	10'464'700	27'545'004

5.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédit de programme 2011 / 2014 :

Conformément au dispositif légal prévu dans la loi 10721 portant le crédit de programme pour la période 2011 à 2014 en faveur de l'Université, les commandes émises avant le 30 novembre 2014 dont la livraison est intervenue jusqu'au 30 juin 2015 ont été imputées sur le solde de la tranche 2014 du crédit de programme.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses du crédit de programme par année :

	Notes	Comptes	Budget amendé	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de programme (loi 10721)	N1	63'134'617	65'402'000	-2'267'383	-16.2%	75'312'000
Année 2011		14'652'554	18'547'000	-3'894'446	-21.0%	18'547'000
Année 2012		21'137'119	18'325'000	2'812'119	15.3%	18'733'000
Année 2013		13'463'508	13'550'000	-86'492	-0.6%	18'921'000
Année 2014		13'476'730	14'980'000	-1'503'270	-10.0%	19'111'000
Année 2015	ND	404'706	-	404'706	-	-

N1 L'importance de l'écart s'explique par le gel budgétaire suite à un accord entre l'Université et l'Office des bâtiments de l'État (OBA), validé par la Commission des travaux du Grand Conseil (KCHF 2'000), permettant à l'OBA d'entreprendre des travaux urgents d'entretien et d'aménagement dans les bâtiments universitaires. Au terme de la période quadriennale, le solde

Comptes au 31 décembre 2015

Montants en francs suisses

Autres informations

non dépensé est de KCHF267.

À relever également que l'écart entre le budget initial inscrit dans la loi et celui amendé par le Conseil d'État s'explique par l'application de mesures d'économies de 25 % adoptées sur les tranches 2013 et 2014 du crédit de programme et le solde non utilisé de l'année 2012. Cette économie représente une diminution de crédit de KCHF 9'910.

N2 Le montant dépensé durant l'exercice 2015 sur le crédit de programme 2011-2014 correspond à des commandes qui ont été engagées avant le 30 novembre 2014 et dont la livraison a eu lieu jusqu'à fin juin 2015.

Crédit de renouvellement 2015 / 2019 :

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 une loi ouvrant un crédit de programme (investissement) d'un montant de CHF 59'950'000 pour la période 2015 à 2019 (L11524). Le crédit de programme est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il a pour but la participation au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de programme peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit de programme alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2015 et concrétisées au cours du premier semestre 2016.

Les dépenses d'investissement au titre du crédit de programme 2015 / 2019 enregistrées en 2015 sont les suivantes :

Autres informations

	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	N1	10'543'720	12'625'698	-2'081'978	-16.5%	12'517'498
Faculté des Sciences	N2	2'841'870	3'024'843	-182'973	-6.0%	2'535'843
Faculté de Médecine	N3	1'010'896	1'410'638	-399'742	-28.3%	1'410'638
Faculté des Lettres	N2	69'435	69'600	-165	-0.2%	69'600
Faculté d'Économie et de Management	N2	43'186	43'200	-14	0.0%	43'200
Faculté des Sciences de la Société	N2	30'106	46'800	-16'694	-35.7%	23'600
Faculté de Droit	N4	16'346	16'533	-187	-1.1%	16'533
Faculté de Théologie	N4	16'748	17'550	-802	-4.6%	17'550
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	N2	222'928	223'326	-398	-0.2%	223'326
Faculté de Traduction et d'Interprétation	N5	37'190	30'192	6'998	23.2%	30'192
Autorités universitaires	N6	6'255'015	7'743'016	-1'488'001	-19.2%	8'147'016

N1 Globalement, corrigée des commandes réalisées avant le 30 novembre 2015 mais non livrées en 2015 (KCHF 1'300), l'économie « involontaire » s'élève à KCHF 674. Compte tenu des règles de gestion adoptées par le Rectorat, cette économie est reportée dans un fonds de réallocation du Rectorat du budget 2016.

N2 L'écart s'explique presque intégralement par les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2015. Un report budgétaire équivalent est opéré sur l'exercice 2016.

N3 Plus de la moitié de l'écart est en lien avec les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2015. Le solde représente une économie « involontaire » reportée dans le fonds de réallocation 2016 du Rectorat.

N4 La quasi-totalité de l'écart représente une économie « involontaire » faisant l'objet d'un report budgétaire sur le fonds de réallocation du Rectorat en 2016.

N5 La faculté n'a formulée aucune demande de dépassement budgétaire. Ce dernier est compensé par une diminution équivalente du report budgétaire globale réalisé en faveur du fonds de réallocation du Rectorat en 2016.

N6 Deux tiers du solde budgétaire est imputable aux délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2015. Un tiers représente des économies « involontaires » dont l'essentiel concerne l'acquisition de mobilier. Déduit des dépassements budgétaires autorisés, ce montant est reporté sur le fonds de réallocation 2016 du Rectorat.

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État de Genève, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2015 :

Autres informations

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		932'643	853'000	79'643	9.3%	5'250'000
Loi 9995 CMU 5	N1	799'125	533'000	266'125	49.9%	4'500'000
Loi 10822 CMU 6	N2	124'937	320'000	-195'063	-61.0%	750'000
Loi 10445 E-Learning		5'470	-	5'470		-
Loi 11325 Observatoire Sauverny		3'111	-	3'111		-

N1 Le budget initial a été réajusté en septembre 2015, car le début des travaux d'aménagement de la nouvelle animalerie, initialement prévu en 2015, a été retardé à la fin du premier semestre 2016. La part du budget (loi 9995) prévue pour l'aménagement de l'animalerie est de KCHF 3'967. Ce budget sera dépensé en grande partie en 2016, avec des compléments d'équipements possibles en 2017. Le délai d'ouverture, été 2016, pour l'exploitation du bâtiment est maintenu.

N2 La part du budget (loi 10822) prévu pour l'aménagement de l'animalerie est de KCHF 431.